



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



INSTITUT
DE STATISTIQUE
DE L'UNESCO

Métadonnées relatives aux indicateurs mondiaux et thématiques pour le suivi et l'examen de l'ODD 4 et de l'Éducation 2030

Juillet 2017



Introduction

Ce document contient les métadonnées normalisées de chacun des indicateurs mondiaux et thématiques proposés pour le suivi de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) et de l'Agenda Éducation 2030.

Les indicateurs thématiques proposés ont été élaborés par le Groupe consultatif technique (GCT) sur les indicateurs de l'éducation pour l'après 2015 mis en place par l'UNESCO en mars 2014 en vue d'élaborer une proposition pour une série d'indicateurs pour le suivi de l'objectif de l'éducation de l'Agenda de développement durable 2030 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Le GCT était composé d'experts des États membres représentant toutes les régions, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux (UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'EPT, OCDE, UNICEF et Banque mondiale). L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) présidait le groupe et assurait le secrétariat.

La proposition finale du GCT sur le cadre d'indicateurs thématiques a été intégrée dans le Cadre d'action Éducation 2030 adopté par les États membres de l'UNESCO le 4 novembre 2015.

Les métadonnées contenues dans ce document ont été élaborées par l'ISU et sont fondées sur la série d'indicateurs thématiques approuvés par le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4-Éducation 2030, le groupe mis en place en 2016 pour fournir la plateforme technique dans le but de soutenir la mise en œuvre du cadre d'indicateurs thématiques pour le suivi et l'examen de l'ODD 4 et de l'Agenda Éducation 2030. Le Groupe de coopération technique est composé d'experts des 27 pays membres du Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs des objectifs de développement durable (GIAE-ODD) plus le Royaume-Uni (en tant qu'ancien membre du GIAE-ODD), des organisations de la société civile et des partenaires internationaux (UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation, OCDE, UNICEF et Banque mondiale). Le Groupe de coopération technique comprend également, en qualité d'observateurs, des experts des commissions régionales, des agences régionales et des organisations non gouvernementales. L'ISU et la Division de l'UNESCO pour l'appui et la coordination de l'Éducation 2030 président conjointement le groupe et l'ISU assure son secrétariat.

Le cadre d'indicateurs thématiques comprend les onze indicateurs mondiaux de l'ODD 4, élaborés par le GIAE-ODD et approuvés par la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) en mars 2016, puis entérinés en mars 2017.

Le GIAE-ODD a été créé par la CSNU en mars 2015 pour élaborer le cadre mondial d'indicateurs pour le suivi et l'examen de l'Agenda de développement durable 2030. Le GIAE-ODD compte actuellement 27 membres venant de pays représentant toutes les régions. Les autres pays, les organisations internationales et régionales, la société civile et les autres partenaires sont des observateurs du groupe, mais ils participent activement à ses travaux.



Indicateurs

4.1.1	Pourcentage d'enfants et de jeunes : (a) en 2 ^e ou 3 ^e année d'études ; (b) en fin de cycle primaire ; et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe	5
4.1.2	Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative à l'échelle nationale (i) en 2 ^e ou 3 ^e année d'études (ii) à la fin du cycle primaire et (iii) à la fin du premier cycle du secondaire	9
4.1.3	Taux brut d'admission en dernière année du niveau (primaire, premier cycle du secondaire)	11
4.1.4	Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)	13
4.1.5	Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)	16
4.1.6	Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire)	18
4.1.7	Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique	20
4.2.1	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	22
4.2.2	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	25
4.2.3	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison	28
4.2.4	Taux brut de scolarisation dans l'éducation de la petite enfance (a) au préprimaire et (b) dans le développement éducatif de la petite enfance	30
4.2.5	Nombre d'années d'enseignement préscolaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique	32
4.3.1	Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe	34
4.3.2	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	37
4.3.3	Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15-24 ans)	39
4.4.1	Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence	41
4.4.2	Pourcentage de jeunes et d'adultes qui ont acquis au moins un niveau minimum de compétences en matière d'alphabétisation numérique	44
4.4.3	Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes par groupe d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveau d'études et orientation du programme	46
4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	49
4.5.2	Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction	51
4.5.3	Mesure dans laquelle les stratégies explicites basées sur une formule réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées	53
4.5.4	Dépenses d'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement	56
4.5.5	Pourcentage de l'aide totale à l'éducation alloué aux pays à faible revenu	60
4.6.1	Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe	62
4.6.2	Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes	65
4.6.3	Taux de participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation	68



4.7.1	Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'Éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves	70
4.7.2	Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie	73
4.7.3	Mesure dans laquelle le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est mis en œuvre à l'échelle nationale (conformément à la résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)	75
4.7.4	Pourcentage d'élèves par tranche d'âge (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité	77
4.7.5	Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience	79
4.a.1	Pourcentage d'écoles disposant : (i) de l'électricité ; (ii) de l'Internet à des fins pédagogiques ; (iii) d'ordinateurs à des fins pédagogiques ; (iv) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés ; (v) d'un accès élémentaire à l'eau potable ; (vi) d'installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; et (vii) d'un minimum de lavabos	81
4.a.2	Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtement corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels	85
4.a.3	Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements	87
4.b.1	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation	89
4.b.2	Nombre de bourses de l'enseignement supérieur accordées par pays bénéficiaire	91
4.c.1	Pourcentage d'enseignants dans : (a) le préscolaire ; (b) le cycle primaire ; (c) le premier cycle du secondaire ; et (d) le second cycle du secondaire qui ont au moins reçu (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) les formations minimum organisées pour les enseignants (notamment dans le domaine pédagogique), requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné	93
4.c.2	Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études	95
4.c.3	Pourcentage d'enseignants qualifiés selon les normes nationales, par niveau d'études et type d'établissement	97
4.c.4	Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études	99
4.c.5	Salaires moyens des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification	101
4.c.6	Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études	104
4.c.7	Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation	106



4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

4.1.1 Pourcentage d'enfants et de jeunes : (a) en 2^e ou 3^e année d'études ; (b) en fin de cycle primaire ; et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe

Définition :

Le pourcentage d'enfants et de jeunes en 2^e ou 3^e année d'études du cycle primaire, en fin de cycle primaire et en fin de premier cycle du secondaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en (a) lecture et en (b) mathématiques. Le seuil minimal de compétence sera mesuré par rapport aux nouvelles échelles communes de compétence en lecture et en mathématiques en cours d'élaboration.

Le seuil minimal de compétence est la référence des connaissances élémentaires dans un domaine (mathématiques, lecture, etc.) mesurée par les évaluations de l'apprentissage. Actuellement, il n'existe aucune norme commune validée par la communauté internationale ou les pays. L'indicateur présente les données publiées par les agences et les organisations spécialisées dans les évaluations transnationales de l'apprentissage. La comparabilité est limitée aux pays ayant participé à cette évaluation particulière. Il n'y a pas de comparabilité entre les différentes évaluations de l'apprentissage transnationales.

Le tableau ci-dessous indique les seuils de compétence que l'ISU a provisoirement adopté comme seuils minimaux de compétence pour chaque évaluation transnationale de l'apprentissage et chaque cycle d'enseignement. Chaque évaluation de l'apprentissage transnationale définit ses propres seuils de compétence et certaines définissent leur propre base de seuil minimal dans leur propre cadre. Sauf indication contraire, le même seuil pivot est utilisé pour la lecture et les mathématiques dans une évaluation de l'apprentissage donnée. Le tableau ci-dessous récapitule les seuils pivots utilisés dans chaque évaluation de l'apprentissage. Les niveaux oranges indiquent une réussite correspondant au moins au seuil minimal de compétence.



Seuils de compétence correspondant à chaque test de connaissance international et régional des élèves

Niveaux de compétence harmonisés	Nom original des niveaux par test																
	PISA		TIMSS		PIRLS	PASEC				TERCE				SACMEQ			
	8		4	8	4	2	2	6	6	3	3	6	6	6	6		
	Lecture	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Lecture	Lecture	Mathématiques	Lecture	Mathématiques	Lecture	Mathématiques	Lecture	Mathématiques	Lecture	Mathématiques		
Niveau 8 (N8)	Niveau 6													Niveau 8	Niveau 8		
Niveau 7 (N7)	Niveau 5	Niveau 6													Niveau 7	Niveau 7	
Niveau 6 (N6)	Niveau 4	Niveau 5													Niveau 6	Niveau 6	
Niveau 5 (N5)	Niveau 3	Niveau 4	Référence Internationale Avancée	Référence Internationale Avancée	Référence Internationale Avancée	Niveau 4		Niveau 4								Niveau 5	Niveau 5
Niveau 4 (N4)	Niveau 2	Niveau 3	Référence internationale Haute	Référence internationale Haute	Référence internationale Haute	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau IV	Niveau IV	Niveau IV	Niveau IV	Niveau 4	Niveau 4		
Niveau 3 (N3)	Niveau 1a	Niveau 2	Référence internationale intermédiaire	Référence internationale intermédiaire	Référence internationale intermédiaire	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 2	Niveau III	Niveau III	Niveau III	Niveau III	Niveau 3	Niveau 3		
Niveau 2 (N2)	Niveau 1b	Niveau 1	Référence internationale bas	Référence internationale bas	Référence internationale bas	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1	Niveau II	Niveau II	Niveau II	Niveau II	Niveau 2	Niveau 2		
Niveau 1 (N1)	Au dessous de niveau 1b	Au dessous de niveau 1b	Référence internationale dessous bas	Référence internationale dessous bas	Référence internationale dessous bas	Au dessous de niveau 1	Au dessous de niveau 1	Au dessous de niveau 1	Au dessous de niveau 1	Niveau I	Niveau I	Niveau I	Niveau I	Niveau 1	Niveau 1		

 : atteint au moins le seuil minimal de compétence

 : non applicable

But :

L'indicateur est une mesure directe des résultats de l'apprentissage obtenus dans les matières évaluées aux cycles d'enseignement concernés.

Méthode de calcul :

L'indicateur est calculé en pourcentage d'enfants et/ou de jeunes du cycle d'enseignement concerné qui atteignent ou dépassent un seuil de compétence prédéfini dans une matière donnée.

Performance supérieure au seuil minimal, $PL_{tn,s,\text{supérieur au minimum}} = p$

où p représente le pourcentage d'élèves d'une évaluation de l'apprentissage à un cycle d'enseignement n , dans une matière s , à toute année $(t-i)$ où $0 \leq i \leq 5$, qui ont atteint un seuil de compétence plus élevé que la norme minimale prédéfinie, S_{min} . La norme minimale sera définie par la communauté internationale de l'éducation en tenant compte des différences régionales.

Interprétation :

Les trois points de mesure auront leur propre norme minimale établie. Un seuil unique répartit les élèves au-dessus ou en dessous des seuils minimaux de compétence.

(a) Inférieur au seuil minimal, cela correspond à la proportion ou au pourcentage d'élèves qui n'atteignent pas le seuil minimal de compétence tel qu'il est établi par les pays en fonction de compétences minimales définies à l'échelle mondiale.

(b) Supérieur ou égal au seuil minimal, cela correspond à la proportion ou au pourcentage d'élèves qui ont atteint au moins le seuil minimal de compétence tel que défini dans l'évaluation. En raison de l'hétérogénéité des niveaux de performance fixés par les évaluations nationales et internationales, des équivalences seront établies entre ces niveaux de performance et les niveaux de performance définis à l'échelle mondiale. Une fois que les équivalences entre les niveaux de performance seront établies, la communauté internationale de l'éducation pourra identifier pour chaque pays la proportion ou le pourcentage d'enfants qui ont atteint au moins les seuils minimaux de compétence.

Type de sources de données :

Évaluations de l'apprentissage.

Désagrégation :

Par âge ou groupe d'âge des élèves, sexe, lieu de résidence, statut socioéconomique, statut de migrant et appartenance ethnique. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des évaluations de l'apprentissage nationales et transnationales.

Données requises :

Les données sur le niveau de performance des évaluations nationales et transnationales.

Sources de données :

Les différentes évaluations de l'apprentissage transnationales, notamment : Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), Consortium d'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ), *Tercer Estudio Regional Comparativo y Explicativo* (TERCE) et Tendances de l'étude internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS).

Limitations et commentaires :

Bien que les données de nombreuses évaluations de l'apprentissage nationales soient désormais disponibles, chaque pays fixe ses propres normes de sorte que les niveaux de performance peuvent ne pas être directement comparables. Cela vaut également pour les évaluations de l'apprentissage transnationales (c.-à-d. les évaluations de l'apprentissage internationales ou régionales). Les résultats sont comparables pour les pays ayant participé aux mêmes évaluations de l'apprentissage transnationales mais ils sont comparables dans différentes évaluations de l'apprentissage transnationales.

Une option consiste à relier les évaluations régionales existantes sur la base d'un cadre convenu en commun qui est en cours d'élaboration.

De plus, les évaluations sont généralement administrées au sein des systèmes scolaires, qui sont habituellement appelés évaluations de l'apprentissage scolaire. Les indicateurs actuels ne couvrent que les enfants scolarisés. La proportion de populations scolarisées cibles varie d'un pays à l'autre en raison des différences entre les populations d'enfants et de jeunes non scolarisés dans chaque pays. Évaluer les compétences des enfants et des jeunes non scolarisés nécessiterait des enquêtes auprès des ménages. On étudie la possibilité d'évaluer les enfants et les jeunes dans les ménages mais ce pourrait être très coûteux et difficile à administrer. Puisque la priorité est accordée à l'amélioration des systèmes éducatifs, l'ISU adopte une approche progressive en évaluant les populations scolaires relativement facilement accessibles à court terme.

4.1.2 Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative à l'échelle nationale (i) en 2e ou 3e année d'études (ii) à la fin du cycle primaire et (iii) à la fin du premier cycle du secondaire

Définition :

Savoir si une évaluation nationale ou transnationale des résultats de l'apprentissage a été menée au cours des 5 dernières années (a) en lecture, écriture ou langue et (b) en mathématiques aux cycles d'enseignement concernés.

Une *évaluation des résultats de l'apprentissage* est un test ou un examen qui mesure les acquis scolaires des élèves dans une matière choisie à un âge particulier ou à une année d'études.

But :

La capacité des pays à évaluer l'apprentissage par le biais d'évaluations à grande échelle est la clé du suivi de la qualité et de l'équité en matière d'apprentissage. L'administration d'évaluations nationales de l'apprentissage est essentielle pour fournir de l'information sur la performance des systèmes éducatifs au moins tous les cinq ans.

Méthode de calcul :

L'indicateur est exprimé par un simple « oui » ou « non » pour chaque matière et pour chaque cycle d'enseignement.

$LA_{n,s}^t = 1$, **oui** s'il existe une évaluation de l'apprentissage nationale, régionale ou internationale à toute année comprise entre **t-5** et **t**

= **0, non** autrement

où :

$LA_{n,s}^t$ = existence d'une évaluation de l'apprentissage nationale, régionale ou internationale à un cycle d'enseignement **n**, dans une matière **s**, à toute année (**t-i**) où $0 \leq i \leq 5$

Interprétation :

« Oui » indique que le pays effectue régulièrement le suivi des résultats de l'apprentissage d'un cycle d'enseignement donné et dans les matières données. Ceci permettra au pays d'examiner ses politiques nationales d'éducation et d'apprentissage et de les adapter le cas échéant, afin de s'assurer que tous les enfants et les jeunes ~~ont~~ ont la possibilité d'acquérir les compétences fondamentales de chaque niveau d'enseignement et de chaque matière.

Type de sources de données :

Évaluations de l'apprentissage.

Désagrégation :

Par cycle ou niveau d'enseignement et par matière.

Données requises :

Les informations sur la mise en œuvre des évaluations de l'apprentissage dans chaque matière et dans chaque cycle d'enseignement dans chaque pays.

Sources de données :

Les données sur l'administration d'une évaluation à grande échelle d'un échantillon national représentatif des offices nationaux de l'évaluation de l'apprentissage, des ministères de l'Éducation ou des autres instances chargées de l'évaluation de l'apprentissage, notamment les organisations régionales ou internationales organisant des évaluations de l'apprentissage (CONFEMEN, EQAP, IEA, OCDE, SACMEQ et TERCE).

Limitations et commentaires :

Dans le calcul de cet indicateur, les évaluations de la langue ou de l'écriture sont également prises en compte comme des types d'évaluations de la lecture. L'indicateur ne mesure pas les compétences des enfants, mais seulement l'existence d'évaluations dans un pays.

4.1.3 Taux brut d'admission en dernière année du niveau (primaire, premier cycle du secondaire)

Définition :

Le nombre total de nouveaux inscrits à la dernière année d'études du cycle primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire général, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge d'entrée prévu à la dernière année d'études du cycle primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire général.

L'âge d'entrée prévu à la dernière année d'études est l'âge auquel les élèves entrent dans la dernière année d'études s'ils commencent l'école à l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire, s'ils étudient à plein temps et s'ils progressent sans redoubler ou sauter une année d'études.

But :

C'est une mesure approximative de l'achèvement du cycle primaire. Elle reflète de quelle manière l'impact des politiques relatives à l'accès et à la progression tout au long des premières années d'études de chaque niveau d'enseignement a une répercussion sur la dernière année d'études de ce niveau. Elle indique également la capacité du système éducatif à répondre aux besoins d'achèvement de la population ayant l'âge prévu d'entrée dans la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné. Elle suppose que les élèves qui entrent à la dernière année d'études pour la première fois achèveront l'année et par conséquent le niveau d'enseignement.

Méthode de calcul :

Le nombre de nouveaux inscrits dans la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné, indépendamment de l'âge, est exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge prévu d'entrée dans la dernière année d'études de ce niveau d'enseignement.

$$\text{GIRLG}_n = \frac{\text{NE}_{I,n}}{\text{P}_{n,a}}$$

où :

GIRLG_n = taux brut d'accès à la dernière année d'études **I** du niveau d'enseignement **n**

NE_{I,n} = nouveaux inscrits à la dernière année d'études **I** du niveau d'enseignement **n**

P_{n,a} = population ayant l'âge prévu d'entrée **a** à la dernière année d'études du niveau d'enseignement **n**

n = 1 (cycle primaire) ou 2 (premier cycle du secondaire)

Note : Si les données sur les nouveaux inscrits ne sont pas collectées directement, elles peuvent être calculées en soustrayant le nombre d'élèves redoublant la dernière année d'études du nombre total d'effectifs scolarisés à la dernière année d'études.

Interprétation :

Un taux élevé indique un degré élevé d'achèvement du cycle primaire ou du premier cycle du secondaire.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par sexe et niveau d'enseignement.

Données requises :

Les nouveaux inscrits à la dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement (ou les effectifs scolarisés moins les redoublants à la dernière année d'études); la population ayant l'âge prévu d'entrée à la dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement et les données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires sur les effectifs scolarisés et les redoublants ou les nouveaux inscrits par année d'études; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population par âge simple; les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure du système éducatif.

Limitations et commentaires :

C'est une mesure brute et elle peut donc dépasser 100 % si de grands nombres d'élèves sont entrés à l'école plus tôt ou plus tard et/ou ont redoublé les années d'études précédentes. Le fait que le taux brut d'accès puisse dépasser 100 % rend aussi l'interprétation plus difficile que le taux d'achèvement.

Comparé au taux d'achèvement, le taux brut d'accès à la dernière année d'études n'indique pas combien d'enfants achèvent la dernière année d'études, mais seulement combien d'enfants entrent à la dernière année d'études. Si les élèves à la dernière année d'études quittent l'école avant l'obtention du diplôme, le taux brut d'accès à la dernière année d'études surestime l'achèvement.

4.1.4 Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)

Définition :

Le pourcentage d'une cohorte d'enfants ou de jeunes âgés de 3 à 5 ans de plus que l'âge prévu à la dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement qui ont achevé cette année d'études.

L'âge prévu à la dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement est l'âge auquel les élèves entrent à la dernière année d'études s'ils commencent l'école à l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire, s'ils étudient à plein temps et s'ils progressent sans redoubler ou sauter une classe.

But :

Le taux d'achèvement indique combien de personnes d'un groupe d'âge donné ont achevé le niveau d'enseignement concerné. En choisissant un groupe d'âge légèrement plus âgé que le groupe d'âge théorique pour achever chaque niveau d'enseignement, l'indicateur mesure combien d'enfants et d'adolescents entrent à l'école plus ou moins en temps voulu et progressent tout au long du système éducatif sans retards excessifs.

Méthode de calcul :

Le nombre de personnes du groupe d'âge concerné qui ont achevé la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné est exprimé en pourcentage de la population totale du même groupe d'âge.

$$CR_n = \frac{EAP_{n,AG(a+3t5)}}{PAG_{(a+3t5)}}$$

où :

CR_n = taux d'achèvement du niveau d'enseignement **n**

$EAP_{n,AG(a+3t5)}$ = population âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge officiel d'entrée **a** à la dernière année d'études du niveau d'enseignement **n** qui a achevé le niveau **n**

$PAG_{(a+3t5)}$ = population âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge officiel d'entrée **a** à la dernière année d'études du niveau d'enseignement **n**

Interprétation :

Un taux d'achèvement atteignant ou proche de 100 % indique que la plupart ou tous les enfants et les adolescents ont achevé un niveau d'enseignement lorsqu'ils sont âgés de 3 à 5 ans de plus que l'âge officiel d'entrée dans la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné.

Un taux d'achèvement faible indique des inscriptions en faible nombre ou une entrée tardive dans un niveau d'enseignement donné, un taux d'abandon élevé, un taux de redoublement élevé, un achèvement tardif, ou une combinaison de ces facteurs.

Pour identifier les causes à l'origine de taux d'achèvement faibles, il est nécessaire d'examiner d'autres indicateurs, par exemple le taux d'enfants non scolarisés, le taux brut d'accès à la dernière année d'études et le pourcentage d'enfants trop âgés.

Lorsqu'il est désagrégé par sexe, lieu de résidence et d'autres dimensions, cet indicateur peut identifier les groupes de population exclus.

Type de sources de données :

Recensements de la population, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge ou groupe d'âge des élèves, sexe, lieu de résidence, statut socioéconomique, niveau d'enseignement et les autres dimensions disponibles dans les données des enquêtes et des recensements. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

La population du groupe d'âge concerné du niveau d'enseignement ou de l'année d'études complétés les plus élevés ; données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages qui collectent des données sur le niveau d'enseignement ou l'année d'études complétés les plus élevés des enfants et des jeunes d'un ménage, par le biais des déclarations individuelles ou des déclarations par ménage. Dans le premier cas, chaque membre du ménage au-dessus d'un certain âge déclare lui-même le niveau d'éducation qu'il a atteint. Dans le second cas, une personne, généralement le chef du ménage ou une autre personne de référence, indique l'année d'études et/ou le niveau d'enseignement complétés les plus élevés de chaque membre du ménage. Les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure du système éducatif sont également nécessaires.

Les enquêtes sur la population active peuvent servir de sources de données sur l'achèvement du premier cycle et du deuxième cycle de l'enseignement secondaire si elles collectent des données sur les groupes d'âge concernés. Les enquêtes par échantillonnage internationales, comme les Enquêtes démographiques et de santé (DHS, <http://dhsprogram.com>) ou les Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS, <http://mics.unicef.org>) sont d'autres sources. Ces enquêtes sont conçues pour

répondre aux besoins internationaux de données convenus d'un commun accord, tout en fournissant également des données pour les politiques nationales. Ces enquêtes sont mises en œuvre de façon régulière dans des pays sélectionnés, en moyenne tous les 3 à 5 ans. Elles visent à assurer la comparabilité transnationale, bien qu'elles intègrent souvent des modules nationaux pour s'adapter aux besoins de données spécifiques des pays. Les modules d'enquêtes internationales sont parfois ajoutés à d'autres enquêtes par échantillonnage nationales en cours.

Les recensements de la population sont une autre source importante de données sur le niveau d'éducation atteint mais elles sont menées moins fréquemment que les enquêtes auprès des ménages, souvent une fois tous les dix ans seulement.

Des équivalences sont généralement établies pour les données sur le niveau d'éducation atteint collectées par les enquêtes ou les recensements et le post-dénombrement avec les niveaux de la CITE.

Limitations et commentaires :

Les données nationales sur le niveau d'éducation atteint sont souvent collectées et présentées en référence aux systèmes nationaux d'éducation. L'établissement d'équivalences entre une classification nationale et la CITE, nécessaire au calcul du taux d'achèvement, n'est pas toujours simple et peut entraîner des écarts entre les mesures du niveau d'éducation atteint des données nationales et internationales. La collecte des données et l'établissement de leurs équivalences avec la CITE sont plus difficiles pour le deuxième cycle du secondaire que pour les niveaux d'enseignement inférieurs en raison de la variété de prestataires et de programmes dans le deuxième cycle du secondaire.

4.1.5 Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)

Définition :

Les enfants et les jeunes de la classe d'âge officielle du niveau d'enseignement donné qui ne sont pas inscrits dans le cycle primaire, le cycle secondaire ou des cycles supérieurs d'enseignement. Les enfants et les jeunes inscrits dans l'enseignement préprimaire sont considérés comme non scolarisés.

But :

Identifier la taille de la population de la classe d'âge officielle à un niveau d'enseignement donné qui n'est pas inscrite à l'école afin de pouvoir mieux la cibler et mettre en place des politiques appropriées pour s'assurer qu'elle ait accès à l'éducation.

Méthode de calcul :

Le nombre d'élèves ayant l'âge officiel d'un niveau d'enseignement donné inscrits dans le cycle primaire, le cycle secondaire ou des cycles supérieurs d'enseignement est soustrait de la population totale du même âge.

$$OSR_n = \frac{SAP_n - \sum_{i=1}^8 E_{i,AGn}}{SAP_n}$$

où

OSR_n = taux d'enfants et de jeunes non scolarisés ayant l'âge officiel du niveau d'enseignement n

SAP_n = population ayant l'âge officiel du niveau d'enseignement n

$E_{i,AGn}$ = effectifs d'enfants et de jeunes scolarisés au niveau de la CITE i ayant l'âge officiel du niveau d'enseignement n

Interprétation :

Plus le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés est élevé, plus il est nécessaire de mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation. Certains enfants n'ont jamais été à l'école ou ne pourront pas entamer leurs études tardivement. D'autres enfants peuvent avoir été initialement scolarisés, mais avoir abandonné avant d'avoir atteint l'âge prévu d'achèvement d'un niveau donné. Quand il est désagrégé par sexe, lieu de résidence et d'autres dimensions, cet indicateur peut identifier les groupes de population exclus.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge ou groupe d'âge (données administratives); par âge ou groupe d'âge, sexe, lieu de résidence et statut socioéconomique (enquêtes auprès des ménages). La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources administratives ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

L'inscription par âge simple à chaque niveau d'enseignement, les estimations de population par âge simple et les données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les données administratives provenant des établissements scolaires ou les données des enquêtes auprès des ménages sur les effectifs scolarisés par âge simple ; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives pour les effectifs scolarisés); les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure (âge d'entrée et durée) du système éducatif.

Limitations et commentaires :

Des incohérences entre les données sur les effectifs scolarisés et la population provenant de différentes sources peuvent conduire à des estimations inexactes du nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés. Les données des enquêtes auprès des ménages menées tardivement dans l'année scolaire, où les âges sont enregistrés à la date du dénombrement, peuvent entraîner des surestimations.

4.1.6 Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire)

Définition :

Le pourcentage d'élèves de chaque niveau d'enseignement (cycle primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire général) qui ont au moins 2 ans de plus que l'âge prévu à leur année d'études.

L'âge prévu d'une année d'études donnée est l'âge auquel les élèves entrent dans une année d'études s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel d'entrée du cycle primaire, s'ils étudiaient à plein temps et s'ils progressaient sans redoubler ou sauter une classe.

But :

L'indicateur mesure les progrès accomplis pour s'assurer que toutes les filles et tous les garçons achèvent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité et atteignent au moins les seuils minimaux de compétence en lecture et en mathématiques à chaque niveau.

Les enfants peuvent avoir dépassé l'âge normal d'une année d'études parce qu'ils ont commencé l'école tardivement et/ou qu'ils ont redoublé une année d'études ou plus.

Méthode de calcul :

La somme des effectifs scolarisés dans toutes les années d'études dans un niveau d'enseignement donné qui sont 2 ans plus âgés, ou plus, que l'âge prévu pour une année d'études donnée, exprimée en pourcentage du nombre total d'effectifs scolarisés à un niveau d'enseignement donné.

$$POAG_n = \frac{\sum_{g=1}^{d_n} E_{n,g,AG,2+}}{E_n}$$

où :

POAG_n = pourcentage d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'une année d'études à un niveau d'enseignement **n**

E_{n,g,AG,2+} = effectifs scolarisés à une année d'études **g** du niveau d'enseignement **n** qui sont au moins 2 ans plus âgés que l'âge prévu pour cette année d'études

E_n = nombre total d'effectifs scolarisés à un niveau d'enseignement **n**

d_n = durée (en années) du niveau d'enseignement **n**

n = 1 (primaire) ou 2 (premier cycle de l'enseignement secondaire général)

Interprétation :

Une faible valeur de cet indicateur indiquera que la majorité des élèves commencent l'école en temps voulu et qu'ils progressent avec des niveaux minimaux de redoublements. La progression des élèves ayant dépassé l'âge normal et les redoublements répétitifs doivent être découragés car tous deux sont associés à des résultats de l'apprentissage plus faibles des élèves.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par sexe (données administratives) ; par sexe, lieu de résidence et statut socioéconomique (enquêtes auprès des ménages). La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Les effectifs scolarisés par âge simple de chaque année d'études ; les estimations de population par âge simple et les données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les données administratives provenant des établissements scolaires ou les données des enquêtes auprès des ménages sur les effectifs scolarisés par âge simple et par année d'études ; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives sur les effectifs scolarisés) ; les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure du système éducatif.

Limitations et commentaires :

Des incohérences entre les données sur les effectifs scolarisés et la population provenant de différentes sources peuvent conduire à des estimations inexactes de cet indicateur. Les données des enquêtes auprès des ménages menées tardivement dans l'année scolaire, où les âges sont enregistrés à la date du dénombrement, peuvent entraîner des surestimations.

4.1.7 Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique

Définition :

Le nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire auxquelles les enfants et les jeunes ont légalement droit qu'elles soient gratuites ou obligatoires, ou les deux.

La plupart des pays ont une législation qui spécifie les âges et le niveau d'enseignement (généralement l'enseignement préprimaire et primaire) auxquels les enfants doivent commencer l'école. Ce type de législation spécifie également le nombre d'années d'enseignement qui sont garanties ou l'âge auquel les jeunes peuvent quitter l'enseignement, ou dans certains cas les deux.

Le nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire auxquelles les enfants ont légalement droit doit idéalement correspondre aux années d'études des cycles primaire et secondaire que les jeunes doivent avoir achevées avant d'être autorisés légalement à quitter l'école. Les années d'enseignement préprimaire couvertes par le droit légal doivent être exclues de cet indicateur (et fournies plutôt dans l'Indicateur 4.2.5).

But :

Mesurer l'engagement du gouvernement à garantir aux enfants et aux jeunes le droit à l'éducation.

Méthode de calcul :

Enregistrer le nombre d'années d'études des cycles primaire et secondaire qui sont garanties. Si l'on utilise les âges plutôt que les années d'études, soustraire de l'âge le plus élevé, soit l'âge le plus bas si c'est l'âge auquel un enfant doit être scolarisé au primaire ou, dans le cas contraire, soustraire l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire. Si l'âge le plus élevé est l'âge au commencement de la dernière année d'enseignement gratuit ou obligatoire, il sera nécessaire d'ajouter 1 au résultat.

YF₁₂₃ = nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire gratuites (niveaux 1, 2 et 3 de la CITE)

YC₁₂₃ = nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire obligatoires (niveaux 1, 2 et 3 de la CITE)

Interprétation :

L'existence d'une législation nationale garantissant le droit à l'éducation à des âges et/ou des années d'études donnés démontre l'engagement de l'État à s'assurer que les enfants et les jeunes fréquentent l'école régulièrement. Plus le nombre d'années garanties est élevé, plus il est probable que les enfants et les jeunes resteront plus longtemps à l'école et auront la possibilité d'acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires à chaque niveau d'enseignement.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par niveau d'enseignement.

Données requises :

Le nombre d'années d'études des cycles primaire et secondaire qui sont (a) gratuites et/ou (b) obligatoires selon la législation nationale. Si le nombre d'années d'études n'est pas spécifié, la classe d'âge à laquelle l'enseignement est (a) gratuit et/ou (b) obligatoire peut donc être utilisée. Les données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement sont également requises.

Sources de données :

La législation nationale et les standards et les normes de l'enseignement formel sur l'accès à la scolarité et, en particulier, le droit légal ou l'obligation de fréquenter l'école; et les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure du système éducatif.

Limitations et commentaires :

L'existence d'une législation nationale ne garantit pas que les pays s'assurent qu'elle soit réellement mise en œuvre et que les parents veillent vraiment à ce que leurs enfants bénéficient de l'offre disponible.

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.2.1 Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

Définition :

Il n'existe pas encore de définition admise universellement de « développement en bonne voie ». L'Indice de développement de la petite enfance (IDPE) de l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) définit actuellement « en bonne voie » comme le pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois dont le développement est en bonne voie dans au moins trois des quatre domaines suivants : lecture/écriture-calcul, physique, socio-émotionnel et apprentissage. D'autres mesures utilisent différentes définitions à partir de divers points de vue empiriques et conceptuels sur la meilleure manière de définir « en bonne voie ».

Selon l'IDPE, le développement d'un enfant est en bonne voie en matière de lecture/écriture-calcul s'il sait identifier au moins 10 lettres de l'alphabet, lire 4 mots simples et reconnaître et nommer tous les chiffres de 1 à 10. Le développement d'un enfant est en bonne voie sur le plan physique s'il est capable de ramasser de petits objets facilement et s'il est suffisamment en bonne santé pour jouer. Le développement d'un enfant est en bonne voie sur le plan socio-émotionnel s'il est capable d'entreprendre quelques activités simples de manière autonome, s'entend bien avec les autres enfants et en temps normal ne donne pas de coups de pied, ne mord pas ou ne frappe pas d'autres enfants ou adultes. Le développement d'un enfant est en bonne voie en matière d'apprentissage s'il participe à des activités organisées d'apprentissage de tout type, notamment dans l'éducation de la petite enfance, les jardins d'enfants ou les soins communautaires.

But :

L'indicateur est une mesure générale du développement de l'enfant et de son état de préparation à commencer l'école. Les données disponibles pour le suivi mondial sont généralement collectées dans les évaluations régionales ou nationales à partir de données individuelles provenant de l'évaluation directe des enfants, ou fournies par les mères/adultes qui s'occupent des enfants ou les enseignants. Elles sont ensuite utilisées pour calculer l'indicateur qui représente une mesure composite parmi un éventail de dimensions convenues dans les domaines de la santé, de l'apprentissage et du bien-être psychosocial.

Méthode de calcul :

Dans l'IDPE de la MICS, l'indicateur est calculé en pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois démontrant les niveaux de développement appropriés à leur âge dans les domaines mesurés, selon les items utilisés dans les MICS. Une définition communément admise de « en bonne voie » utilisant les normes élaborées à l'échelle nationale et régionale pour l'apprentissage et le développement de l'enfant n'a pas encore été élaborée.

$$\text{PCDT}_{3t4} = \frac{\text{CDT}_{3t4}}{\text{P}_{3t4}}$$

où :

PCDT_{3t4} = pourcentage d'enfants âgés de 3 à 4 ans (36-59 mois) dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial

CDT_{3t4} = enfants âgés de 3 à 4 ans (36-59 mois) dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial

P_{3t4} = population âgée de 3 à 4 ans (36-59 mois)

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'un grand nombre de jeunes enfants sont bien préparés pour commencer le cycle primaire dans les domaines de la santé, de l'apprentissage et du bien-être psychosocial.

Type de sources de données :

Enquêtes auprès des ménages ou évaluation directe des enfants, soit chez-eux ou dans les établissements scolaires en fonction de la mesure.

Désagrégation :

Par âge, sexe, lieu de résidence, revenu, milieu familial et par participation aux programmes d'éducation de la petite enfance. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Le nombre d'enfants âgés de 36-59 mois démontrant les niveaux de développement appropriés à leur âge dans les domaines mesurés et le nombre total d'enfants du même groupe d'âge.

Sources de données :

Les mesures pour capturer les expériences des enfants en matière de développement de la petite enfance utilisées dans de multiples pays sur des échantillons représentatifs incluent l'IDPE de la MICS, le prototype en Afrique de l'Ouest du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNICEF (WCARO), le *Programa Regional de Indicadores de Desarrollo Infantil* (PRIDI) d'Amérique latine, les échelles de développement de l'enfant d'Asie de l'Est et du Pacifique, l'Indice de développement de la petite enfance et l'Indice des capacités humaines précoces. Les nouvelles échelles élaborées avec deux ou trois échantillons représentatifs comprennent l'Échelle de mesure de la qualité et des résultats de l'apprentissage des jeunes enfants et l'Évaluation internationale pour le développement et l'apprentissage des jeunes enfants (IDELA).

Limitations et commentaires :

D'autres travaux méthodologiques plus approfondis seront nécessaires pour s'assurer que la mesure proposée reflète une définition communément admise de « en bonne voie » harmonisée avec les normes nationales, soit pertinente pour les enfants du monde entier et reflète avec précision « un développement en bonne voie » dans tous les pays. Ceci exige de créer des schémas normatifs de développement, ce qui n'a pas encore eu lieu dans la plupart des pays.

4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

Définition :

Le pourcentage d'enfants d'une classe d'âge donnée qui participent à un ou plusieurs programmes d'apprentissage organisés, notamment les programmes qui proposent une combinaison d'enseignement et de soins. La participation à l'éducation de la petite enfance et à l'enseignement primaire sont tous deux inclus. La classe d'âge variera par pays en fonction de l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire.

Un *programme d'apprentissage organisé* consiste en une série cohérente ou une séquence d'activités éducatives conçues dans l'intention d'obtenir des résultats de l'apprentissage prédéterminés ou l'accomplissement d'une série de tâches éducatives spécifiques. Les programmes de développement de la petite enfance ou de l'enseignement primaire sont des exemples de programmes d'apprentissage organisé.

L'*éducation de la petite enfance* et l'*enseignement primaire* sont définis dans la révision 2011 de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE 2011). L'*éducation de la petite enfance* est généralement conçue à partir d'une approche holistique pour favoriser le développement cognitif, physique, social et affectif précoce de l'enfant et le familiariser avec des activités organisées d'enseignement hors du contexte familial. L'*enseignement primaire* propose des activités d'apprentissage et éducatives conçues pour doter les élèves de compétences fondamentales en lecture, écriture et mathématiques et établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des principaux domaines de connaissance et du développement personnel. Elle est centrée sur l'apprentissage à un niveau de complexité élémentaire avec peu voire aucune spécialisation.

L'*âge officiel d'entrée dans le cycle primaire* est l'âge auquel les enfants sont obligés de commencer le cycle primaire selon la législation ou les politiques nationales. Quand plus d'un âge est spécifié, par exemple dans différentes régions d'un pays, l'âge officiel d'entrée le plus courant (c.-à-d. l'âge auquel la plupart des enfants dans le pays doivent commencer le cycle primaire) est utilisé pour calculer cet indicateur à l'échelle mondiale.

But :

L'indicateur mesure l'exposition des enfants à des activités organisées d'apprentissage l'année précédant le commencement du cycle primaire.

Méthode de calcul :

Le nombre d'enfants du groupe d'âge concerné qui participent à un programme d'apprentissage organisé est exprimé en pourcentage de la population totale de la même classe d'âge.

$$\text{PROL}_{0t1,AG(a-1)} = \frac{\text{E}_{0t1,AG(a-1)}}{\text{SAP}_{AG(a-1)}}$$

où :

PROL_{0t1,AG(a-1)} = taux de participation à des activités organisées d'apprentissage un an avant l'âge officiel d'entrée **a** dans le cycle primaire

E_{0t1,AG(a-1)} = nombre d'effectifs scolarisés dans l'éducation de la petite enfance ou l'enseignement primaire (niveaux 0 et 1 de la CITE) ayant un an de moins que l'âge officiel d'entrée **a** dans le cycle primaire

SAP_{AG(a-1)} = population en âge de fréquenter l'école ayant un an de moins que l'âge officiel d'entrée **a** dans le cycle primaire

Interprétation :

Une valeur élevée de l'indicateur montre un degré élevé de participation à des activités organisées d'apprentissage immédiatement avant l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge et sexe, de sources administratives, et par âge, sexe, lieu de résidence et revenu, des enquêtes auprès des ménages. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources administratives ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Le nombre d'enfants participant à des activités organisées d'apprentissage par âge simple ; les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives) ; et les données sur l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres centres d'apprentissage organisés ou des enquêtes auprès des ménages sur les effectifs scolarisés par âge simple dans les

programmes de développement de la petite enfance ; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives sur les effectifs scolarisés) ; les données administratives des ministères de l'Éducation sur l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire.

Limitations et commentaires :

De nombreux enfants ne participent pas à plein temps aux programmes d'apprentissage pendant leurs premières années, ce qui signifie que l'exposition à des environnements d'apprentissage hors de chez-eux peut varier en intensité. L'indicateur mesure le pourcentage d'enfants qui sont exposés à des activités organisées d'apprentissage, mais pas l'intensité ni la qualité du programme. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que la définition des programmes d'apprentissage soit cohérente entre les différentes enquêtes et définie d'une manière facile à comprendre par les répondants à l'enquête, idéalement avec des informations complémentaires collectées sur le temps passé par les enfants dans les programmes d'apprentissage.

4.2.3 Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison

Définition :

Le pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui vivent dans des ménages où leur mère, leur père ou d'autres adultes participent avec eux aux types d'activités suivants : lire ou regarder des livres d'images ; raconter des histoires ; chanter des chansons ; promener les enfants à l'extérieur de leur foyer ; jouer ; et nommer, compter et/ou dessiner.

But :

Au sein du foyer, les adultes qui s'occupent des enfants sont chargés d'établir un environnement sûr, stimulant et propice, et de leur donner des ordres et des conseils dans la vie quotidienne. Les interactions avec les adultes qui s'occupent des enfants et qui sont responsables, sensibles et réactifs aux capacités émergentes des enfants sont au cœur du développement social, affectif et cognitif. Ce type de soins positifs peut aider les enfants à se sentir valorisés et acceptés, favoriser des réactions saines, leur fournir un modèle de relations acceptables et contribuer à leur future réussite scolaire et professionnelle.

Cet indicateur fournit une mesure générale des manières dont les adultes d'un ménage interagissent avec les enfants de manière constructive et stimulante pour favoriser l'apprentissage et l'état de préparation à l'école.

Méthode de calcul :

Cet indicateur est calculé en pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois participant à des activités dans les domaines mesurés.

$$\text{PCPSH}_{3t4} = \frac{\text{CPSH}_{3t4}}{\text{P}_{3t4}}$$

où :

PCPSH_{3t4} = pourcentage d'enfants âgés de 3 à 4 ans vivant dans des environnements familiaux positifs et stimulants

CPSH_{3t4} = enfants âgés de 3 à 4 ans vivant dans des environnements familiaux positifs et stimulants

P_{3t4} = population des enfants âgés de 3 à 4 ans

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'un grand nombre de jeunes enfants vivent dans des ménages qui les soutiennent et leur fournissent des environnements d'apprentissage stimulants.

Type de sources de données :

Enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge, sexe, lieu de résidence et revenu. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Le nombre d'enfants âgés de 36 à 59 mois participant à des activités dans les domaines mesurés et le nombre total d'enfants du même groupe d'âge.

Sources de données :

Les mesures des environnements familiaux d'apprentissage positifs et stimulants pour les jeunes enfants qui ont été utilisées dans de multiples pays sont disponibles dans les enquêtes et les évaluations, notamment les Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS), le *Programa Regional de Indicadores de Desarrollo Infantil* (PRIDI) d'Amérique latine, le projet *Young Lives*, ainsi que d'autres.

Limitations et commentaires :

Des travaux méthodologiques supplémentaires seront nécessaires pour s'assurer que la mesure proposée est pertinente pour les enfants du monde entier.

4.2.4 Taux brut de scolarisation dans l'éducation de la petite enfance (a) au préprimaire et (b) dans le développement éducatif de la petite enfance

Définition :

Le nombre total d'enfants inscrits dans (a) l'enseignement préprimaire et (b) le développement éducatif de la petite enfance, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel de l'éducation de la petite enfance.

But :

Montrer séparément le niveau général de participation aux deux catégories d'activités de l'éducation de la petite enfance : l'enseignement préprimaire et le développement éducatif de la petite enfance. La valeur indique la capacité du système éducatif à scolariser les enfants aux âges correspondant à l'éducation de la petite enfance.

Méthode de calcul :

Le nombre d'enfants inscrits dans une catégorie donnée d'activités d'éducation de la petite enfance est exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel de participer à des activités d'éducation de la petite enfance.

$$GER_{0,c} = \frac{E_c}{SAP_{0,a}}$$

où :

GER_{0,c} = taux brut de scolarisation dans des activités d'éducation de la petite enfance dans la catégorie **c**

E_c = nombre d'enfants inscrits dans des activités d'éducation de la petite enfance dans la catégorie **c**

SAP_{0,a} = population ayant l'âge officiel **a** de participer à des activités d'éducation de la petite enfance (niveau 0 de la CITE)

c = enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) ou développement éducatif de la petite enfance (niveau 01 de la CITE)

Note : Si l'âge officiel d'entrée aux activités d'éducation de la petite enfance est 2 ans et que la durée est de 4 ans, alors **a** est le groupe d'âge des 2-5 ans.

Interprétation :

Une valeur élevée indique généralement un degré élevé de participation, que les enfants appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Une valeur approchant ou dépassant 100 % indique que le pays est, en principe, capable d'accueillir l'ensemble de sa population en âge de participer à des activités d'éducation de la petite enfance, mais il n'indique pas la proportion déjà inscrite. L'atteinte d'un taux brut de scolarisation de 100 % est par conséquent une condition nécessaire mais insuffisante pour inscrire tous les enfants éligibles à des activités d'éducation de la petite enfance.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par sexe, de sources administratives, et par sexe, lieu de résidence et revenu, des enquêtes auprès des ménages. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources administratives ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Les effectifs scolarisés dans l'enseignement préprimaire et dans le développement éducatif de la petite enfance; les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives) et les données sur la structure (âge d'entrée et durée) des activités d'éducation de la petite enfance.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires ou les données des enquêtes auprès des ménages sur les effectifs scolarisés; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives sur les effectifs scolarisés); les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure (âge d'entrée et durée) des activités d'éducation de la petite enfance.

Limitations et commentaires :

Le taux brut de scolarisation peut dépasser 100 % en raison de l'inclusion d'élèves plus ou moins âgés que l'âge normal en raison d'une entrée précoce ou tardive.

4.2.5 Nombre d'années d'enseignement préscolaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique

Définition :

Le nombre d'années d'enseignement préprimaire auquel les enfants ont légalement droit qui sont gratuites ou obligatoires, ou les deux.

La plupart des pays ont une législation qui spécifie les âges et le niveau d'enseignement (généralement l'enseignement préprimaire et primaire) auxquels les enfants doivent commencer l'école. Ce type de législation spécifie également le nombre d'années d'enseignement qui sont garanties ou l'âge auquel les jeunes peuvent quitter l'enseignement, ou dans certains cas les deux.

Le nombre d'années d'enseignement préprimaire auquel les enfants ont légalement droit doit idéalement correspondre au nombre d'années d'études de l'enseignement préprimaire que les enfants doivent avoir achevées avant d'être autorisés à entrer dans le cycle primaire.

But :

Mesurer l'engagement du gouvernement à garantir aux enfants et aux jeunes le droit à l'éducation.

Méthode de calcul :

Enregistrer le nombre d'années d'études de l'enseignement préprimaire qui sont garanties. Si l'on utilise l'âge plutôt que les années d'études, soustraire l'âge le plus jeune de l'âge officiel d'entrée dans le cycle primaire. Si le résultat est 0 ou négatif, il n'existe pas d'années d'enseignement préprimaire qui sont garanties.

YF₀₂ = nombre d'années d'enseignement préprimaire gratuites (niveau 02 de la CITE)

YC₀₂ = nombre d'années d'enseignement préprimaire obligatoires (niveau 02 de la CITE)

Interprétation :

L'existence d'une législation nationale garantissant le droit à l'éducation à des âges et/ou des années d'études données démontre l'engagement de l'État de s'assurer que les enfants et les jeunes fréquentent l'école régulièrement. Plus le nombre d'années d'enseignement préprimaire garanties est élevé, plus il est probable que les enfants soient bien préparés pour entrer dans le cycle primaire au moment approprié.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Aucune.

Données requises :

Le nombre d'années d'études de l'enseignement préprimaire qui sont (a) gratuites et/ou (b) obligatoires selon la législation nationale. Si le nombre d'années d'études n'est pas spécifié, la classe d'âge à laquelle l'enseignement est (a) gratuit et/ou (b) obligatoire peut donc être utilisée. Les données sur la structure (âge d'entrée et durée) de chaque niveau d'enseignement sont également requises.

Sources de données :

La législation nationale et les standards et les normes de l'enseignement formel sur l'accès à la scolarité et, en particulier, le droit légal ou l'obligation de fréquenter l'école; et les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure du système éducatif.

Limitations et commentaires :

L'existence d'une législation nationale ne garantit pas que les pays s'assurent qu'elle soit réellement mise en œuvre et que les parents veillent vraiment à ce que leurs enfants bénéficient de l'offre disponible.

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.3.1 Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe

Définition :

Le pourcentage de jeunes et d'adultes d'une classe d'âge donnée (par ex. : 15-24 ans, 25-64 ans, etc.) participant à l'enseignement et la formation formels ou non formels à une période donnée (par ex. : au cours des 12 derniers mois).

Idéalement, l'indicateur doit être désagrégé par type de programme comme l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP), l'enseignement supérieur, l'éducation des adultes et les autres types concernés et il couvre à la fois les programmes formels et non formels.

L'enseignement et la formation formels est défini comme l'enseignement dispensé par le système d'écoles, de collèges, d'universités et des autres établissements d'enseignement formel qui constituent normalement une « échelle » continue d'enseignement à plein temps pour les enfants et les jeunes qui commencent généralement vers l'âge de 5 à 7 ans et continuent jusqu'à 20 ou 25 ans. Dans certains pays, les parties supérieures de cette « échelle » sont des programmes organisés d'emploi à temps partiel et de participation à temps partiel au système scolaire et universitaire ordinaire.

L'enseignement et la formation non formels est défini comme toute activité d'apprentissage organisée et soutenue qui ne correspond pas exactement à la définition ci-dessus de l'enseignement formel. L'enseignement non formel peut par conséquent se dérouler à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des établissements d'enseignement et prend en charge les personnes de tous âges. En fonction des contextes nationaux, il peut couvrir les programmes éducatifs destinés à l'alphabétisation des adultes et à l'enseignement des compétences nécessaires dans la vie courante, les compétences utiles pour le travail et la culture générale.

But :

Montrer le niveau de participation des jeunes et des adultes à l'enseignement et la formation de tous types.

Méthode de calcul :

Le nombre de personnes de groupes d'âge sélectionnés participant à l'enseignement et la formation formels et non formels est exprimé en pourcentage de la population du même âge.

$$PR_{AGi} = \frac{E_{AGi}}{P_{AGi}}$$

où :

PR_{AGi} = taux de participation de la population du groupe d'âge i à l'enseignement et la formation formels et non formels

E_{AGi} = effectifs scolarisés de la population du groupe d'âge i à l'enseignement et la formation formels et non formels

P_{AGi} = population du groupe d'âge i

i = 15-24 ans, 15 ans et plus, 25-64 ans, etc.

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'une proportion importante de la population appartenant au groupe d'âge concerné participe à l'enseignement et la formation formels et non formels.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge et sexe, de sources administratives, et par âge, sexe, lieu de résidence et revenu, des enquêtes auprès des ménages. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources administratives ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Le nombre de participants par âge simple à l'enseignement et la formation formels et non formels ; les estimations de population par âge simple.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres lieux d'enseignement et de formation ou les données des enquêtes auprès des ménages sur les participants à l'enseignement et

la formation formels et non formels par âge simple ; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives sur les effectifs scolarisés).

Idéalement, les données doivent également être désagrégées par type d'enseignement et de formation.

Limitations et commentaires :

L'enseignement et la formation formels et non formels peut être offert dans une variété de cadres incluant les écoles et les universités, les environnements de travail et autres, et ils peuvent avoir des durées variées. Les données administratives ne capturent souvent que l'offre des cadres formels comme les écoles et les universités. Les taux de participation ne capturent pas l'intensité ou la qualité de l'offre, ni les résultats de l'enseignement et de la formation offerts.

4.3.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur

Définition :

Le nombre total d'effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge quinquennal suivant immédiatement le deuxième cycle du secondaire.

But :

Montrer le niveau général de participation à un niveau d'enseignement donné. Il indique la capacité du système éducatif à scolariser les étudiants d'un groupe d'âge particulier.

Méthode de calcul :

Le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est exprimé en pourcentage du groupe d'âge quinquennal suivant immédiatement le deuxième cycle du secondaire.

$$\text{GER}_{5t8} = \frac{\text{E}_{5t8}}{\text{SAP}_{5t8,a}}$$

où :

GER_{5t8} = taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE)

E_{5t8} = effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur (niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE)

$\text{SAP}_{5t8,a}$ = population ayant l'âge officiel **a** de fréquenter l'enseignement supérieur (niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE)

Note : On estime que la population ayant l'âge officiel de fréquenter l'enseignement supérieur est le groupe d'âge quinquennal suivant immédiatement le deuxième cycle du secondaire. Si l'âge officiel d'entrée dans le deuxième cycle du secondaire est 15 ans et si la durée est de 3 ans, alors **a** est le groupe d'âge des 18-22 ans.

Interprétation :

Une valeur élevée de l'indicateur montre un degré élevé de participation dans l'enseignement supérieur des étudiants de tous âges.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par sexe, de sources administratives, et par sexe, lieu de résidence et revenu, des enquêtes auprès des ménages. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources administratives ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Les effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur ; les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives) et les données sur la structure (âge d'entrée et durée) du deuxième cycle du secondaire.

Sources de données :

Les données administratives des écoles et des universités ou les données des enquêtes auprès des ménages sur les effectifs scolarisés ; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population par âge simple (si l'on utilise les données administratives sur les effectifs scolarisés) ; les données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure du deuxième cycle du secondaire.

Limitations et commentaires :

Le taux brut de scolarisation est une mesure générale de la participation dans l'enseignement supérieur et il ne prend pas en compte les différences de durée des programmes entre les pays et entre les différents niveaux d'enseignement et les domaines d'études. Il est normalisé dans une certaine mesure car il mesure la participation par rapport à un groupe d'âge quinquennal pour tous les pays mais il peut sous-estimer la participation, en particulier dans les pays dont les systèmes éducatifs sont peu développés ou ceux dont l'offre se limite aux premiers programmes de l'enseignement supérieur (qui durent généralement moins de 5 ans).

4.3.3 Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15-24 ans)

Définition :

Le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans participant à l'enseignement technique ou professionnel soit dans l'enseignement formel, en milieu professionnel ou dans d'autres cadres, à une date donnée ou durant une période spécifiée.

But :

Montrer le niveau de participation des jeunes dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Méthode de calcul :

Le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans participant à l'enseignement technique et professionnel dans les cycles secondaire, post-secondaire ou supérieur est exprimé en pourcentage de la population du même groupe d'âge.

$$PR_{V,15t24} = \frac{E_{V,15t24}}{P_{15t24}}$$

où :

$PR_{V,15t24}$ = taux de participation des jeunes âgés de 15 à 24 ans dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels

$E_{V,15t24}$ = effectifs scolarisés dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels des jeunes âgés de 15 à 24 ans

P_{15t24} = population âgée de 15 à 24 ans

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'une proportion importante de la population âgée de 15 à 24 ans participe à l'enseignement et la formation spécifiquement conçus pour conduire à un emploi.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge et sexe, de sources administratives, et par âge, sexe, lieu de résidence et revenu, des enquêtes auprès des ménages. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources administratives ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Le nombre de participants âgés de 15 à 24 ans dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; les estimations de population du groupe d'âge des 15-24 ans.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres lieux d'enseignement et de formation ou les données des enquêtes auprès des ménages sur les effectifs scolarisés dans les programmes d'enseignement technique et professionnel par âge simple ; les recensements de la population et les enquêtes pour les estimations de population du groupe d'âge des 15-24 ans (si l'on utilise les données administratives sur les effectifs scolarisés).

Limitations et commentaires :

L'enseignement et la formation techniques et professionnels peut être offert dans une variété de cadres incluant les écoles et les universités, les environnements de travail et autres. Les données administratives ne capturent souvent que l'offre des cadres formels comme les écoles et les universités. Les taux de participation ne capturent pas l'intensité ou la qualité de l'offre, ni les résultats de l'enseignement et de la formation offerts.

Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.4.1 Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence

Définition :

Le pourcentage de jeunes (15-24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui ont entrepris certaines activités liées à l'informatique au cours d'une période donnée (par ex. : les trois derniers mois).

Les *activités liées à l'informatique* pour mesurer les compétences en TIC incluent :

- Copier ou déplacer un fichier ou un dossier ;
- Utiliser les outils copier et coller pour dupliquer ou déplacer des informations dans un document ;
- Envoyer des courriels avec des pièces jointes (par ex. : document, image, vidéo) ;
- Utiliser les formules arithmétiques de base dans une feuille de calcul ;
- Connecter et installer de nouveaux appareils (par ex. : modem, caméra, imprimante) ;
- Trouver, télécharger, installer et configurer un logiciel ;
- Créer des présentations électroniques avec un logiciel de présentation (incluant du texte, des images, du son, de la vidéo ou des graphiques) ;
- Transférer des fichiers entre un ordinateur et d'autres appareils ; et
- Écrire un programme informatique à l'aide d'un langage de programmation spécialisé.

Le terme *ordinateur* désigne un ordinateur de bureau, un ordinateur portable ou une tablette (ou un ordinateur portatif similaire). Ne sont pas pris en compte les appareils dotés de certaines fonctions informatisées telles que les téléphones mobiles ou les postes de télévision intelligents.

But :

Les compétences en TIC déterminent l'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication. L'absence de ces compétences continue d'être l'un des obstacles clés qui empêchent les gens, en particulier les femmes, de tirer pleinement parti du potentiel des TIC.

Méthode de calcul :

L'indicateur est calculé en pourcentage de personnes d'une population donnée qui a répondu « oui » à un nombre de variables sélectionnées, par exemple l'utilisation des compétences en TIC dans certaines matières ou domaines d'apprentissage, l'utilisation des compétences en TIC à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et/ou du lieu de travail, le temps minimum passé à utiliser les compétences en TIC à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et/ou du lieu de travail, la disponibilité de l'accès à Internet à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et/ou du lieu de travail, etc.

$$\text{PICT}_a = \frac{\text{ICT}_a}{P_a}$$

où :

$\text{PICT}_{a,s}$ = pourcentage de personnes du groupe d'âge **a** qui ont des compétences en TIC **s**

$\text{ICT}_{a,s}$ = nombre de personnes du groupe d'âge **a** qui ont des compétences en TIC **s**

P_a = population du groupe d'âge **a**

Interprétation :

L'indicateur établit le lien entre l'usage et l'impact des TIC et contribue à mesurer et à suivre le niveau de compétence des utilisateurs. Une valeur élevée indique qu'une part importante de la population de référence a les compétences en TIC qui sont mesurées.

Type de sources de données :

Établissements scolaires ou enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge ou groupe d'âge, sexe, lieu de résidence et statut socioéconomique si ces informations sont collectées dans l'enquête appropriée. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Les données sur l'utilisation des compétences en TIC des établissements scolaires ou des enquêtes auprès des ménages.

Sources de données :

Les établissements scolaires ou les enquêtes auprès des ménages qui collectent des données sur l'utilisation d'une sélection de compétences en TIC.

Limitations et commentaires :

Cet indicateur est relativement nouveau, mais il est basé sur la définition et la méthodologie admises à l'échelle internationale qui ont été élaborées sous la coordination de l'Union internationale des télécommunications (UIT), par le biais de ses groupes d'experts et à l'issue d'un processus intensif de consultation avec les pays. Il fait également partie de la liste des indicateurs fondamentaux du Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement qui a été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU en 2014.

Il est basé sur les réponses fournies par les personnes interrogées concernant certaines activités liées à l'informatique qu'elles ont menées au cours d'une période de référence. Cependant, il ne constitue pas une évaluation directe des compétences et on ne sait pas si ces activités ont été réellement entreprises.

4.4.2 Pourcentage de jeunes et d'adultes qui ont acquis au moins un niveau minimum de compétences en matière d'alphabétisation numérique

Définition :

Le pourcentage de jeunes/adultes qui ont atteint au moins un seuil minimal de compétence en culture numérique. Le seuil minimal de compétence sera mesuré par rapport à un cadre commun à l'aide d'une mesure commune qu'il faudra élaborer.

But :

Accéder, analyser et communiquer des informations qui s'effectuent par l'utilisation d'appareils numériques et d'applications (ordinateurs, téléphones intelligents et Internet). La capacité à utiliser ces appareils intelligemment pour gérer l'information est importante dans de nombreux aspects de la vie. La maîtrise de l'alphabétisme et du calcul est importante pour utiliser efficacement les applications des TIC pour gérer l'information. Cet indicateur est une mesure directe des compétences en culture numérique des jeunes/adultes.

Méthode de calcul :

L'indicateur est calculé en pourcentage d'élèves ou de jeunes du cycle d'enseignement concerné qui atteignent ou dépassent le seuil minimal de compétence dans une matière donnée.

Pourcentage d'élèves ou de jeunes qui ont atteint au moins le seuil minimal de compétence défini pour une évaluation à grande échelle des compétences en TIC (échantillon représentatif) :

Performance égale ou supérieure au seuil minimal, $PL_{n,s}^{t, \text{supérieur au minimum}} = p$

où p est le pourcentage d'élèves ou de jeunes d'une évaluation de l'apprentissage nationale ou transnationale du cycle d'enseignement n (en s'appuyant sur l'Étude internationale sur la maîtrise des outils informatiques et la culture de l'information (ICILS), le niveau d'enseignement est la fin du premier cycle du secondaire, mais certains pays pourraient mener l'évaluation dans le deuxième cycle du secondaire), dans une matière s à toute année ($t-i$) où $0 \leq i \leq 5$, qui ont atteint au moins le seuil minimal de compétence.

Interprétation :

Un seuil unique répartit les élèves ou les jeunes au-dessus ou en dessous du seuil minimal de compétence :

- (a) En dessous du seuil minimal est la proportion ou le pourcentage d'élèves qui n'ont pas atteint la norme minimale telle qu'elle est établie par les pays en fonction de compétences minimales définies à l'échelle mondiale.

- (b) Égal ou au-dessus du seuil minimal est la proportion ou le pourcentage d'élèves qui ont atteint au moins les normes minimales. En raison de l'hétérogénéité des niveaux de performance fixés par les évaluations nationales et transnationales, des équivalences seront établies entre ces niveaux de performance et les niveaux de performance définis à l'échelle mondiale. Une fois que les équivalences entre les niveaux de performance seront établies, la communauté internationale de l'éducation pourra identifier pour chaque pays la proportion ou le pourcentage d'élèves ou de jeunes qui ont atteint au moins les normes minimales.

Type de sources de données :

Évaluations de l'apprentissage, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge ou groupe d'âge, sexe, lieu de résidence et statut socioéconomique si elles sont collectées dans l'enquête appropriée. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des évaluations de l'apprentissage ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Les données sur le niveau de performance et la méthode dont ces niveaux de performance sont établis à partir des évaluations nationales et transnationales (par ex. : ICILS de l'*International Association for the Evaluation of Educational Achievement* (IEA), Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) de l'OCDE).

Sources de données :

Les données des offices nationaux d'évaluation des apprentissages, des ministères de l'Éducation ou des organisations internationales impliquées dans l'évaluation des apprentissages. L'ICILS de l'IEA (en 8^e année d'études) et le PIAAC de l'OCDE (15-65 ans) ont collecté des données sur les élèves en 8^e année d'études, les jeunes et les adultes.

Limitations et commentaires :

Un cadre commun, comprenant la population cible et le contenu, ainsi que d'autres travaux méthodologiques, notamment une mesure de déclaration commune, sont nécessaires pour élaborer des enquêtes visant à évaluer les compétences en culture numérique des groupes d'âge des jeunes et des adultes. À moyen terme, il est possible d'utiliser les évaluations transnationales existantes (menées en milieu scolaire ou auprès des ménages), et à plus long terme, d'inclure les évaluations nationales. L'ICILS de l'IEA est une évaluation menée en milieu scolaire, tandis que le PIAAC de l'OCDE est une évaluation menée auprès des ménages. Il est nécessaire d'harmoniser les deux évaluations pour veiller à ce qu'elles mesurent les mêmes compétences. Elles peuvent ensuite être reliées sur le plan statistique, pour permettre l'utilisation à la fois des sources de données du milieu scolaire et des ménages.

4.4.3 Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes par groupe d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveau d'études et orientation du programme

Définition :

La répartition cumulative de la population d'un groupe d'âge donné selon le niveau minimal d'enseignement achevé. Cet indicateur est habituellement présenté pour les groupes d'âge d'au moins 25 ans et plus afin de s'assurer que la majorité de la population a achevé ses études. Les groupes d'âge plus jeunes sont souvent encore scolarisés dans le système éducatif. L'indicateur peut être calculé pour les jeunes (15-24 ans) le cas échéant.

L'indicateur mesure pour chaque niveau d'enseignement le pourcentage de la population qui a achevé au moins ce niveau d'enseignement.

But :

Le niveau d'éducation atteint est une mesure du capital humain des individus et des nations entières.

Méthode de calcul :

Pour la répartition cumulative de la population par niveau d'enseignement, le nombre de personnes du groupe d'âge concerné qui ont achevé au moins un niveau d'enseignement donné est exprimé en pourcentage de la population totale du même âge, en excluant les personnes dont le niveau d'éducation atteint est inconnu.

$$EA_{nt8,AGi} = \frac{EAP_{nt8,AGi}}{P_{AGi}}$$

où :

EA_{nt8,AGi} = pourcentage de la population du groupe d'âge **i** qui a achevé au moins le niveau d'enseignement **n**, jusqu'à et incluant la niveau 8 de la CITE (niveau doctoral)

EAP_{nt8,AGi} = population du groupe d'âge **i** qui a achevé au moins le niveau d'enseignement **n**, jusqu'à et incluant la niveau 8 de la CITE (niveau doctoral)

P_{AGi} = population du groupe d'âge **i**, excluant les personnes dont le niveau d'éducation atteint est inconnu

Interprétation :

Les niveaux d'éducation atteints plus élevés d'une population sont associés à une plus grande richesse ou croissance économique des personnes, des ménages ou du pays. Plus le niveau d'éducation atteint d'une personne est élevé, plus son potentiel de revenu est important. Les personnes dont le niveau d'éducation atteint est élevé sont les mieux équipées pour prendre des décisions avisées, par exemple concernant leur santé personnelle ou l'environnement. On suppose donc qu'il existe une corrélation entre un niveau d'éducation atteint élevé d'une population et le développement durable.

Type de sources de données :

Recensements de la population, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge, sexe, lieu de résidence et statut socioéconomique, niveau d'enseignement, et d'autres dimensions selon les données disponibles dans les enquêtes ou les recensements. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des enquêtes auprès des ménages et des recensements.

Les options de désagrégation peuvent être limitées par la taille de l'échantillon de l'enquête.

Données requises :

Les populations des groupes d'âge concernés (25 ans et plus, 15-24 ans, d'autres groupes d'âge si nécessaire) par niveau d'enseignement achevé le plus élevé.

Sources de données :

Les recensements de la population et les enquêtes auprès des ménages qui collectent des données sur le niveau d'enseignement achevé le plus élevé des membres du ménage, par le biais des déclarations individuelles et des déclarations par ménage. Dans le premier cas, chaque membre du ménage au-dessus d'un certain âge déclare lui-même le niveau d'éducation qu'il a atteint. Dans le second cas, une personne, généralement le chef du ménage ou une autre personne de référence, indique la certification obtenue ou le niveau d'enseignement achevé le plus élevé de chaque membre du ménage.

Les enquêtes sur la population active sont les sources de données les plus communes pour le niveau d'éducation atteint. Les enquêtes par échantillonnage internationales, comme les Enquêtes démographiques et de santé (DHS, <http://dhsprogram.com>) ou les Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS, <http://mics.unicef.org>) sont d'autres sources. Ces enquêtes sont conçues pour répondre aux besoins internationaux de données convenus d'un commun accord, tout en fournissant également des données pour les politiques nationales. Ces enquêtes sont mises en œuvre de façon

régulière dans une sélection de pays, en moyenne tous les 3 à 5 ans. Elles visent à assurer la comparabilité transnationale, bien qu'elles intègrent souvent des modules nationaux pour s'adapter aux besoins de données spécifiques des pays. Les modules d'enquêtes internationales sont parfois ajoutés à d'autres enquêtes par échantillonnage nationales en cours.

Les recensements de la population sont une autre source importante de données sur le niveau d'éducation atteint mais ils sont menés moins fréquemment que les enquêtes sur la population active ou d'autres enquêtes par échantillonnage, souvent une fois tous les dix ans seulement.

Des équivalences sont généralement établies entre les données sur le niveau d'éducation atteint collectées par les enquêtes ou les recensements et le post-dénombrement aux niveaux de la CITE.

Limitations et commentaires :

Les données nationales sur le niveau d'éducation atteint sont souvent collectées et fournies en référence aux systèmes nationaux d'éducation. L'établissement d'équivalences entre une classification nationale et la CITE n'est pas toujours simple et peut entraîner des écarts entre le niveau d'éducation atteint des données nationales et internationales.

Les données agrégées combinent souvent des données sur les différents niveaux d'éducation atteints, par exemple en combinant le pourcentage de la population dont le cycle primaire est achevé ou non en un seul chiffre, au lieu de fournir les données de chaque niveau d'éducation atteint séparément. Si les données des niveaux n et $n+1$ sont combinées, il est seulement possible de calculer le pourcentage de la population qui a achevé au moins le niveau n mais pas le pourcentage de la population qui a achevé le niveau $n+1$.

Les données sur la certification obtenue la plus élevée ne sont pas très courantes, en partie parce que la multitude de certifications qui peuvent être obtenues dans un pays et à l'étranger rendent difficile la collecte des données.

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Définition :

Les indices de parité exigent des données sur les groupes de population examinés. Ils représentent le rapport de la valeur de l'indicateur d'un groupe et celle d'un autre groupe. Généralement, le groupe susceptible d'être le plus défavorisé est le numérateur. Une valeur de 1 exactement indique la parité entre deux groupes.

But :

Mesurer le niveau général d'inégalité entre deux sous-groupes de population concernant un indicateur donné.

Méthode de calcul :

La valeur de l'indicateur du groupe susceptible d'être le plus défavorisé est divisée par la valeur de l'indicateur de l'autre sous-groupe de population examiné.

$$\text{DPI} = \frac{[\text{Ind}_i]_d}{[\text{Ind}_i]_a}$$

où :

DPI = indice de parité de la dimension (sexe, richesse, lieu de résidence, etc.)

Ind_i = indicateur **i** de l'Éducation 2030 dont il est nécessaire de mesurer l'équité

d = groupe susceptible d'être défavorisé (par ex. : les femmes, les plus pauvres, etc.)

a = groupe susceptible d'être favorisé (par ex. : les hommes, les plus riches, etc.)

Interprétation :

Plus l'indice de parité est éloigné de 1, plus la disparité entre les deux groupes examinés est importante.

Type de sources de données :

Variées en fonction de l'indicateur sous-jacent.

Désagrégation :

Aucune car les indices de parité comparent directement les deux sous-populations examinées.

Données requises :

Les valeurs de l'indicateur des sous-populations examinées.

Sources de données :

Les sources sont les mêmes que pour les indicateurs sous-jacents de cet objectif.

Limitations et commentaires :

L'indicateur n'est pas symétrique d'environ 1 mais une simple transformation peut le permettre (en inversant les ratios qui dépassent 1 et en les soustrayant de 2). Ceci simplifiera l'interprétation.

4.5.2 Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction

Définition :

Le pourcentage d'élèves au cycle primaire dont la langue maternelle ou la langue parlée à la maison est la langue d'instruction.

La langue maternelle ou la langue parlée à la maison est définie comme la langue principale de communication de l'élève hors du cadre scolaire. Elle est habituellement la première langue que les élèves ont apprise ou la langue de leur famille ou de leur communauté locale.

But :

Mesurer le degré auquel les enfants du cycle primaire apprennent dans une langue qui leur est familière et qu'ils sont susceptibles de maîtriser.

Méthode de calcul :

Le nombre d'élèves du cycle primaire dont la langue maternelle ou la langue parlée à la maison est la langue d'instruction est exprimé en pourcentage de l'ensemble des élèves du cycle primaire.

$$PELA_1 = \frac{EF_1}{E_1}$$

où :

PELA₁ = pourcentage d'élèves du cycle primaire (niveau 1 de la CITE) dont la langue maternelle ou la langue parlée à la maison est la langue d'instruction

EF₁ = élèves du cycle primaire (niveau 1 de la CITE) dont la langue maternelle ou la langue parlée à la maison est la langue d'instruction

E₁ = nombre total des élèves du cycle primaire (niveau 1 de la CITE)

Interprétation :

Une valeur élevée indique que le nombre d'élèves du cycle primaire dont l'enseignement est dispensé dans une langue qu'ils maîtrisent est important, ce qui facilite leur adaptation au cadre d'apprentissage scolaire.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par sexe, de sources administratives, et par sexe, lieu de résidence et revenu, des enquêtes auprès des ménages. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources administratives ou des enquêtes auprès des ménages.

Données requises :

Le nombre d'élèves du cycle primaire par langue maternelle ou langue parlée à la maison et les données sur la langue d'instruction.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires sur la langue d'instruction et sur les langues maternelles ou les langues parlées à la maison des élèves.

Limitations et commentaires :

Déterminer la langue maternelle ou la langue parlée à la maison de chaque élève peut ne pas toujours être simple et les établissements scolaires peuvent ne pas toujours enregistrer cette information. Même si les élèves apprennent dans leur langue maternelle ou dans la langue qu'ils parlent à la maison, la qualité de l'enseignement peut ne pas toujours être suffisante pour garantir de bons progrès en matière d'apprentissage.

4.5.3 Mesure dans laquelle les stratégies explicites basées sur une formule réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées

Définition :

L'indicateur comprend à la fois (a) une approche fondée sur une perspective à moyen terme ; et (b) une autre à plus long terme :

- (a) On peut noter le degré d'engagement de la politique nationale de financement pour garantir l'égalité des possibilités d'éducation dans les cycles primaire et secondaire selon quatre niveaux : (i) très faible ; (ii) faible (par ex. : existence d'une politique visant à accorder davantage de ressources aux établissements scolaires/élèves défavorisés) ; (iii) moyen (par ex. : elle réaffecte au moins x % du budget de l'éducation) ; et (iv) élevé (par ex. : elle est bien ciblée et fait l'objet d'un suivi efficace).
- (b) Pourcentage des dépenses publiques pour l'éducation qui est explicitement affecté aux populations défavorisées. Selon le contexte national, les populations défavorisées peuvent comprendre les membres des minorités ethniques, linguistiques et religieuses, les peuples autochtones ou d'autres groupes.

But :

Le but général de l'indicateur est de rendre compte des efforts accomplis par les pays pour garantir l'égalité des possibilités d'éducation à travers leur système de financement. La formulation spécifique réduit la portée de l'indicateur de deux façons. Premièrement, il se réfère aux ressources de « l'éducation », alors que d'autres ressources (par ex. : les transferts en espèces relevant du budget de la protection sociale) peuvent aussi contribuer à garantir l'égalité des possibilités d'éducation. Deuxièmement, il se réfère à la réaffectation de ressources « basée sur une formule » alors que d'autres approches peuvent aussi être utilisées à cette fin.

Méthode de calcul :

- (a) L'indicateur est un indicateur qualitatif dérivé des documents politiques et/ou d'exercices qualitatifs comme le module de financement des écoles de l'Approche systémique pour de meilleurs résultats éducatifs (SABER) de la Banque mondiale.
- (b) L'indicateur utilise des lignes budgétaires détaillées pour identifier les dépenses publiques destinées aux populations vulnérables. Ceci nécessitera une classification de références détaillées des dépenses de l'éducation et une liste convenue des groupes vulnérables.

Les formules restent à définir.

Interprétation :

- (a) Catégories explicites.
- (b) Plus la proportion des dépenses publiques destinées aux groupes vulnérables est élevée, plus les gouvernements font des efforts pour réaffecter des ressources vers les plus vulnérables.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

L'indicateur peut être désagrégé selon les populations ciblées dans les formules de financement (par ex. : pauvres, handicapés, urbain/rural, etc.).

Données requises :

Les documents politiques et le budget détaillé de l'éducation.

Sources de données :

Les documents des politiques nationales ou les collectes de données qualitatives existantes et les documents budgétaires détaillés.

Deux exemples pourraient éclairer la définition d'un tel indicateur :

- SABER de la Banque mondiale est l'approche qui se rapproche le plus d'une source potentielle. Sous la rubrique « Financement des écoles » et l'objectif politique 5 « Fournir plus de ressources aux élèves qui en ont besoin », des questions comme : « Des ressources publiques sont-elles disponibles pour les élèves en milieux défavorisés ? » et « Existe-t-il des politiques pour accorder davantage de ressources aux écoles et aux ménages qui ont d'autres élèves défavorisés (appartenance ethnique, genre, langue maternelle, urbain/rural) ? » sont posées. Les données sont collectées dans le pays par des experts locaux qui veillent à la comparabilité transnationale. Les politiques sont évaluées et notées selon quatre niveaux et les résultats sont vérifiés avec les gouvernements avant publication.
- La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) a mené des examens nationaux sur les systèmes de protection sociale qui collectent des données similaires utilisées pour des comparaisons régionales.

Limitations et commentaires :

Le besoin de données qualitatives sur les systèmes éducatifs exige un nouveau mécanisme qui nécessitera : (i) la coordination par un organisme des Nations Unies ; (ii) l'approbation par le gouvernement du cadre d'évaluation ; et (iii) un rôle pour les experts afin qu'ils aident les gouvernements en matière d'établissement de rapports.

4.5.4 Dépenses d'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement

Définition :

Le financement initial total du gouvernement (central, régional, local), des sources privées (ménages et autres sources privées) et des sources internationales pour un niveau d'enseignement donné (préprimaire, primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire, post-secondaire non-supérieur et supérieur) par élève inscrit à ce niveau d'enseignement et à une année donnée. Les résultats doivent être exprimés (i) en pourcentage du PIB par habitant ; et (ii) en \$ PPA (constant). À moins de proposer une désagrégation supplémentaire, cet indicateur examine les établissements publics et privés ensemble.

But :

Cet indicateur reflète le montant des ressources investies en moyenne dans un seul élève en allant au-delà des sources gouvernementales de façon à pouvoir calculer le coût unitaire réel. Utiliser une base par élève est utile pour la comparaison, que ce soit entre les niveaux d'enseignement, dans le temps, ou entre les pays. Exprimer l'indicateur soit en pourcentage du PIB par habitant, ou en \$ PPA, permet aussi d'établir des comparaisons entre les pays, et il est nécessaire d'utiliser des valeurs constantes quand on examine des séries chronologiques pour évaluer comment les ressources réelles (en éliminant les effets de l'inflation) évoluent dans le temps.

Méthode de calcul :

L'indicateur est calculé en divisant le financement total initial (c.-à-d. incluant les transferts payés mais excluant les transferts reçus) du gouvernement (central, régional, local), des sources privées (ménages et autres sources privées), ou des sources internationales pour un niveau d'enseignement donné (préprimaire, primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire, post-secondaire non-supérieur et supérieur) par le nombre d'effectifs scolarisés à ce niveau d'enseignement à une année donnée, et en le divisant à nouveau (i) par le PIB par habitant ; et (ii) par le facteur de conversion en \$ PPA.

$$\text{XEPGDPpc}_{n,s} = \frac{\text{XE}_{n,s}}{\text{E}_n * \text{GDPpc}}$$

$$\text{XEPPPconst}_{n,s} = \frac{\text{XE}_{n,s}}{\text{E}_n * \text{PPPconst}}$$

où :

$\text{XEPGDPpc}_{n,s}$ = dépenses par élève au niveau d'enseignement **n** de la source de financement **s** en pourcentage du PIB par habitant

XEPPPPconst_{n,s} = dépenses par élève au niveau d'enseignement **n** de la source de financement **s** en \$ PPA constant

XE_{n,s} = dépenses pour le niveau d'enseignement **n** de la source de financement **s**

E_n = nombre d'effectifs scolarisés au niveau d'enseignement **n**

GDPpc = PIB par habitant

PPPconst = facteur de conversion de \$ PPA constant

Interprétation :

Financement de l'État : quand elle est exprimée en pourcentage du PIB par habitant, une valeur plus élevée indiquera que les pouvoirs publics accordent une plus grande priorité à un niveau d'enseignement spécifique donné. Quand il est considéré en \$ PPA, l'indicateur peut montrer le montant « réel » des ressources investies dans un élève.

Financement privé/des ménages : une valeur plus élevée signifiera qu'une charge plus importante pèse sur les ménages, avec des implications potentielles sur l'équité et l'accès en matière d'éducation.

Pour les sources internationales : une valeur plus élevée signifiera un engagement plus important des bailleurs de fonds pour un niveau d'enseignement dans un pays donné, mais aussi un degré potentiellement plus important de dépendance à l'aide des gouvernements en matière de financement de l'éducation.

Pour toutes les sources combinées : l'indicateur indiquera la valeur réelle totale des ressources investies dans un élève, et par conséquent, le coût unitaire réel. Puisque l'indicateur est établi selon une échelle comparable (c.-à-d. pour un élève et par rapport au PIB par habitant ou en utilisant une devise commune), toutes ses sous-composantes peuvent être comparées à d'autres niveaux d'enseignement, dans le temps, ou entre les pays.

Type de sources de données :

Données financières des ministères des Finances et/ou de l'Éducation (gouvernement); enquêtes sur les dépenses des ménages (ménages); systèmes nationaux de gestion de l'aide et/ou l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) (international); autres enquêtes (autres sources privées); données administratives (nombre d'élèves par niveau).

Désagrégation :

Par niveau d'enseignement, source de financement (gouvernementale, privée, internationale), type d'établissement (public/privé) mais avec une couverture escomptée plus faible pour les

établissements privés. Pour les dépenses des ménages, la désagrégation par niveau de richesse, lieu de résidence et sexe pourrait être calculée, mais pas pour les sources gouvernementales et internationales.

Données requises :

Les données sur les dépenses du gouvernement central, régional et local pour l'éducation et par type d'établissement; les dépenses des ménages et des autres sources privées (idéalement) pour l'éducation par niveau d'enseignement et par type d'établissement; les dépenses internationales pour l'éducation par niveau d'enseignement et par type d'établissement; le nombre d'effectifs scolarisés par niveau d'enseignement et par type d'établissement.

Sources de données :

Au niveau national, les systèmes de gestion financière des ministères des Finances et/ou des ministères de l'Éducation sont la source des dépenses du gouvernement pour l'éducation, bien que la désagrégation par niveau implique souvent des estimations en utilisant des données sur les élèves et/ou les enseignants par niveau. Les données sur les dépenses par niveaux inférieurs de gouvernement peuvent être centralisées ou collectées directement auprès des autorités locales.

Les dépenses des ménages pour l'éducation sont collectées par le biais des enquêtes sur la consommation/les dépenses, bien que quelques enquêtes désagrègent les dépenses par niveau d'enseignement, type d'école et/ou nature des dépenses. Les recensements scolaires dans certains pays collectent aussi des données sur les contributions financières/en nature des ménages/élèves.

Les données sur les autres sources privées de financement pour l'éducation (par ex. : entreprises, ONG locales) sont rarement collectées systématiquement et nécessiteraient souvent des enquêtes supplémentaires précédées par d'importants travaux analytiques, préparatoires et de plaidoyer.

Les sources internationales peuvent être disponibles par le biais des systèmes financiers gouvernementaux quand elles sont inscrites au budget, et les financements internationaux hors budget peuvent être parfois disponibles par le biais des systèmes gouvernementaux de gestion de l'aide, mais rarement selon le niveau de désagrégation nécessaire (par ex. : par niveau d'enseignement). Les sources de données du financement international, comme la base de données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ou l'IITA, peuvent être utilisées comme complément, mais elles présentent souvent des problèmes de compatibilité avec d'autres sources, comme les archives gouvernementales.

Limitations et commentaires :

La différence entre le « financement initial » (provenance des fonds à l'origine) et les « dépenses finales » (quelle entité effectue la dépense et envoie les fonds à l'école) est importante pour clarifier ce type d'indicateur. Par exemple, lorsque les bailleurs de fonds internationaux transfèrent des fonds

sur le budget du ministère de l'Éducation sans les préaffecter à des activités spécifiques (comme par le biais du soutien au budget sectoriel), la dépense est effectuée par le gouvernement, mais le financement provient de sources internationales. Il en va de même avec les bourses d'études : l'entité qui finance à l'origine est le gouvernement, et l'entité qui dépense au final est le ménage. En définitive, il faudrait produire deux séries d'indicateurs (source potentielle de confusion pour les utilisateurs), ou bien choisir la perspective qui sera présentée. L'option proposée ici (à discuter et à valider) est de calculer l'indicateur sur la base du financement initial parce que : a) c'est sans doute la plus intuitive -- si nous disons « par source de fonds », les gens s'attendent à voir qui a payé ; et b) cela correspondrait mieux à la méthodologie des Comptes nationaux de l'éducation. Il convient de noter que si nous choisissons cette option, nous pourrions vouloir changer le nom de l'indicateur et en choisir un comme « Financement de l'éducation par élève, par niveau d'enseignement et par source ».

La partie de cet indicateur portant sur les dépenses gouvernementales est déjà disponible pour un grand nombre de pays, bien que pas toujours régulièrement. La formule devra également être légèrement modifiée si nous voulons utiliser le financement initial.

Pour les sources privées et internationales, la disponibilité des données est beaucoup plus faible, de sorte qu'il faudra plusieurs années et des investissements importants pour accroître la couverture à un niveau acceptable. À moyen terme, les dépenses « privées » peuvent devoir être limitées aux ménages (et seulement dans quelques pays), et les sources internationales à celles inscrites aux budgets des gouvernements.

Il est particulièrement important de prendre en compte le manque de données sur les sources des ménages quand on examine les dépenses des établissements privés, où les frais scolaires sont généralement beaucoup plus élevés.

4.5.5 Pourcentage de l'aide totale à l'éducation alloué aux pays à faible revenu

Définition :

Le total net de l'aide publique au développement (APD) pour l'éducation dans les pays à faible revenu (incluant l'éducation de la petite enfance, les cycles primaire, secondaire et supérieur) ainsi que les bourses d'études accordées aux étudiants et le coût des étudiants dans les pays donateurs exprimés en pourcentage du total net de l'APD pour l'éducation. Les pays les moins avancés sont ceux qui sont définis par le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits états insulaires en développement (UN-OHRLLS) (http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/lcd/lcd_list.pdf). Seuls les pays donateurs devront rendre compte de cet indicateur.

But :

L'APD est la mesure acceptée de la coopération internationale pour le développement. Les données couvrent ainsi l'aide publique internationale pour l'éducation, notamment pour offrir un accès aux études supérieures aux ressortissants des pays en développement dans les établissements d'enseignement des pays donateurs.

Méthode de calcul :

L'aide totale pour l'éducation allouée aux pays les moins avancés est exprimée en pourcentage de l'ensemble de l'aide à l'éducation.

$$\text{PODAE}_{Li} = \frac{\text{ODAE}_{Li}}{\text{ODAE}}$$

où :

PODAE_{Li} = pourcentage de l'APD pour l'éducation allouée aux pays les moins avancés

ODAE_{Li} = total de l'APD pour l'éducation allouée aux pays les moins avancés

ODAE = total de l'APD pour l'éducation

Interprétation :

Une valeur élevée indique que les pays les moins avancés sont prioritaires pour recevoir l'aide à l'éducation.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Les données peuvent être désagrégées par pays fournisseur et par pays bénéficiaire.

Données requises :

L'aide totale pour l'éducation et l'aide à l'éducation allouée aux pays les moins avancés.

Sources de données :

Les données administratives des pays donateurs et des autres fournisseurs d'aide sur l'APD pour l'éducation. Les données sont compilées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à partir des déclarations qui lui sont transmises par ses pays membres et les autres fournisseurs d'aide.

Limitations et commentaires :

Les données abordent seulement les flux concessionnels internationaux fournis par les gouvernements.

4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe

Définition :

Le pourcentage de jeunes (15-24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui ont atteint ou dépassé un seuil de compétence donné (a) en alphabétisation et (b) en calcul. Le seuil minimal de compétence sera mesuré par rapport aux nouvelles échelles communes de l'alphabétisation et de calcul en cours d'élaboration.

Le *seuil déterminé de compétence* est la référence des connaissances de base dans un domaine (alphabétisation ou calcul) mesurée par les évaluations de l'apprentissage. Actuellement, il n'existe aucune norme commune validée par la communauté internationale ou les pays. L'indicateur présente les données publiées par les agences et les organisations spécialisées dans les enquêtes transnationales sur l'évaluation des jeunes et des adultes auprès des ménages.

But :

L'indicateur est une mesure directe des niveaux de compétence des jeunes et des adultes dans les deux domaines : alphabétisation et calcul.

Méthode de calcul :

Pourcentage de jeunes et d'adultes qui ont atteint au moins le seuil minimal de compétence défini pour l'évaluation des compétences à grande échelle en alphabétisation et en calcul chez les adultes (échantillon représentatif) :

Performance atteinte égale ou supérieure au seuil minimal, $PL_{a,s}^t$, supérieure au seuil minimal = p

où p est le pourcentage de jeunes et d'adultes d'une évaluation nationale ou transnationale des compétences en alphabétisation et en calcul chez les adultes du groupe d'âge a , dans un domaine d'apprentissage s à une année donnée ($t-i$) où $0 \leq i \leq 5$, qui ont atteint au moins le seuil minimal de compétence.

Interprétation :

Un seuil unique répartit les élèves au-dessus ou en dessous des seuils minimaux de compétence.

- (a) En dessous du seuil minimal est la proportion ou le pourcentage de jeunes ou d'adultes qui n'ont pas atteint le seuil minimal de compétence tel qu'il est établi par les pays en fonction de compétences minimales définies à l'échelle mondiale.
- (b) Égal ou au-dessus du seuil minimal est la proportion ou le pourcentage de jeunes ou d'adultes qui ont atteint au moins le seuil minimal de compétence. En raison de l'hétérogénéité des niveaux de performance fixés par les évaluations nationales et transnationales, des équivalences seront établies entre ces niveaux de performance et les niveaux de performance définis à l'échelle mondiale. Une fois que les équivalences entre les niveaux de performance seront établies, la communauté internationale de l'éducation pourra identifier pour chaque pays la proportion ou le pourcentage de jeunes ou d'adultes qui ont atteint au moins les seuils minimaux de compétence.

Type de sources de données :

Évaluations de l'apprentissage des enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par âge, sexe, lieu de résidence, revenu et type de compétence. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des évaluations de l'apprentissage nationales et transnationales.

Données requises :

Les données sur le niveau de performance des évaluations nationales et transnationales en alphabétisation et en calcul chez les adultes.

Sources de données :

Cet indicateur est collecté par le biais des enquêtes d'évaluation des compétences de la population adulte (par ex. : le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), le Programme de mesure des compétences pour l'employabilité et la productivité (STEP), le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) et des enquêtes nationales sur l'alphabétisation et le calcul chez les adultes. Seul le PIAAC mesure les deux compétences. Le STEP et possiblement le Court Sondage sur l'Alphabétisme ne mesurent que l'alphabétisation. Les enquêtes du PIAAC et du STEP peuvent être placées sur une échelle commune car elles sont liées psychométriquement de par leur conception.

Limitations et commentaires :

La mesure des compétences des jeunes et des adultes requiert une certaine forme d'évaluation directe. Utiliser les enquêtes auprès des ménages pour mesurer l'alphabétisation et le calcul peut être coûteux et difficile à administrer, et sous-estimer les compétences fonctionnelles dans des domaines essentiels à la vie quotidienne mais qui sont plus difficiles à évaluer par les approches normalisées. Il peut en résulter des représentations inexactes de ce que les jeunes et les adultes savent et de ce qu'ils peuvent faire, en particulier concernant les compétences fondamentales qui peuvent varier considérablement à travers les contextes culturels et l'orthographe.

4.6.2 Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes

Définition :

Le pourcentage de jeunes (15-24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui sont capables de lire et d'écrire, en le comprenant, un énoncé court et simple sur la vie quotidienne.

But :

Le taux d'alphabétisme indique la proportion d'une population donnée qui a le seuil minimal de compétence en lecture et en écriture. L'interprétation de l'indicateur est fortement liée à la méthode de collecte des données.

Méthode de calcul :

Le taux d'alphabétisme est calculé en divisant le nombre de personnes alphabètes par le nombre total de personnes du même groupe d'âge, en excluant les personnes dont la situation en matière d'alphabétisme est inconnue.

$$LR_{AGi} = \frac{LP_{AGi}}{P_{AGi}}$$

P_{AGi}

où :

LR_{AGi} = taux d'alphabétisme de la population du groupe d'âge i

LP_{AGi} = population alphabète du groupe d'âge i

P_{AGi} = population du groupe d'âge i , en excluant les personnes dont la situation en matière d'alphabétisme est inconnue

Interprétation :

Le taux d'alphabétisme mesure la capacité à lire et à écrire un « énoncé simple sur la vie quotidienne » et il est par conséquent un indicateur de la présence ou du manque de compétences minimales en alphabétisme dans une population. Les taux d'alphabétisme atteignant ou s'approchant de 100 % indiquent que (presque) chaque adulte ou chaque jeune est capable de lire et d'écrire, au moins à un niveau de base.

Type de sources de données :

Recensements de la population, enquêtes auprès des ménages.

Désagrégation :

Par groupe d'âge, sexe, lieu de résidence et les autres dimensions disponibles dans les données des enquêtes et des recensements, par exemple la richesse des ménages ou une multitude d'autres dimensions démographiques et socioéconomiques. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des enquêtes auprès des ménages ou des recensements.

Les options de désagrégation peuvent être limitées par la taille de l'échantillon de l'enquête.

Données requises :

Population du groupe d'âge concerné selon la situation en matière d'alphabétisme (alphabète/ analphabète).

Sources de données :

Les données nationales sur l'alphabétisme sont généralement collectées par le biais des déclarations individuelles ou des déclarations par ménage des enquêtes auprès des ménages ou des recensements de la population qui s'appuient sur la définition de l'alphabétisme : « être capable de lire et d'écrire un énoncé simple », même si les questions posées dans les enquêtes varient entre les pays. Les enquêtes auprès des ménages telles que les Enquêtes démographiques et de santé (DHS, <http://dhsprogram.com>) et les Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS, <http://mics.unicef.org>) sont passées de déclarations individuelles ou de déclarations par ménage à des évaluations simples prenant la forme d'un test de lecture dans lequel on demande aux répondants de lire une phrase simple écrite dans leur langue.

Limitations et commentaires :

Le taux d'alphabétisme tel qu'il est défini ici est un indicateur binaire : les personnes sont alphabètes (ce qui signifie qu'elles ont au moins un minimum de compétences en lecture et en écriture) ou elles sont analphabètes. Dans les faits, il existe un continuum des compétences en lecture et en écriture qui n'est pas capturé par les taux d'alphabétisme basés sur la division de la population entre alphabètes et analphabètes. Le taux d'alphabétisme binaire ne transmet également aucune information sur les compétences en alphabétisme fonctionnel, c.-à-d. l'application de la lecture et de l'écriture dans la vie quotidienne.

Dans la plupart des économies à revenu élevé, mais aussi dans de nombreux autres pays, les taux d'alphabétisme des adultes et des jeunes sont proches de 100 % parce que la plupart des gens sont capables de lire et d'écrire, mais une certaine proportion de la population peut se situer à la toute fin du continuum des compétences en lecture et en écriture.

Certains pays dérivent les taux d'alphabétisme des données sur le niveau d'éducation atteint. Cette approche n'est pas recommandée parce que les compétences en lecture et en écriture peuvent s'acquérir sans participer à l'enseignement formel. De plus, les compétences en lecture et en écriture acquises à l'école peuvent être perdues plus tard dans la vie si elles ne sont pas appliquées régulièrement.

Les données des évaluations plus sophistiquées de l'alphabétisme, par exemple l'Enquête sur les compétences des adultes qui est menée dans le cadre du Programme international d'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) de l'OCDE, ne sont pas directement comparables avec les résultats des simples déclarations individuelles ou des déclarations par ménage sur la capacité à lire et à écrire d'une enquête auprès des ménages ou d'un recensement. Par conséquent, les données du PIAAC et d'évaluations similaires ne conviennent pas afin de diviser la population en catégories alphabète et analphabète.

4.6.3 Taux de participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation

Définition :

Le nombre de jeunes (15-24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) participant à des programmes d'alphabétisation exprimé en pourcentage de la population analphabète du même âge.

But :

Montrer le niveau de participation des jeunes et des adultes analphabètes aux programmes d'alphabétisation.

Méthode de calcul :

L'indicateur est calculé en nombre de personnes analphabètes du groupe d'âge concerné participant à des programmes d'alphabétisation exprimé en pourcentage de la population analphabète du même âge.

$$\text{PRLP}_a^t = \frac{\text{PartLit}_a^t}{\text{IllitPop}_a^t}$$

où :

PRLP_a^t = taux de participation de la population du groupe d'âge **a** à des programmes d'alphabétisation à une année **t**

PartLit_a^t = participants de la population du groupe d'âge **a** à des programmes d'alphabétisation à une année **t**

IllitPop_a^t = population analphabète du groupe d'âge **a** à une année **t**

a = 15-24 ans (jeunes) ou 15 ans et plus (adultes)

Interprétation :

Un taux élevé indique un degré élevé de couverture de la population analphabète par les programmes conçus pour atteindre ce groupe spécifique. La valeur théorique maximale est 100 %.

On peut analyser des tendances en hausse comme le reflet de l'amélioration de la couverture par les programmes d'alphabétisation de leur population cible.

Type de sources de données :

Données administratives, enquêtes auprès des ménages et recensements de la population.

Désagrégation :

Par âge, sexe, lieu de résidence et revenu (en fonction de la source de données). La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des sources de données.

Données requises :

Le nombre de participants du groupe d'âge concerné aux programmes d'alphabétisation ; les estimations de la population analphabète des mêmes groupes d'âge.

Sources de données :

Les données administratives ou des ménages sur la participation aux programmes d'alphabétisation des groupes d'âges définis, combinées aux estimations de la population analphabète des mêmes groupes d'âge.

Limitations et commentaires :

Les valeurs de l'indicateur doivent être analysées avec prudence et avec d'autres indicateurs reflétant la situation en matière d'alphabétisme de la population en raison de ses limitations.

La valeur théorique maximale de 100 % part du principe que la population alphabète ne s'inscrira pas ou ne participera pas aux programmes d'alphabétisation.

Le degré de couverture de la population analphabète mesurée par cet indicateur pourrait être sous-estimée en raison de l'exclusion de la population analphabète qui a décidé de fréquenter les programmes d'enseignement primaire au lieu des programmes spécifiquement conçus pour l'alphabétisation.

Quand le numérateur et le dénominateur proviennent des enquêtes auprès des ménages, il convient d'accorder une attention spéciale aux erreurs standards d'estimations, principalement dans les pays qui ont de très hauts niveaux d'alphabétisme, où les tailles et l'élaboration des échantillons pourraient ne pas être appropriées pour produire l'indicateur. Quand le numérateur et le dénominateur proviennent de différentes sources de données (par ex. : les données administratives et les enquêtes auprès des ménages ou les estimations de population), des incohérences sont possibles.

Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.7.1 Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'Éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves

Définition :

Le degré auquel les pays intègrent l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'éducation au développement durable (EDD), y compris l'éducation au changement climatique, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, dans leurs systèmes éducatifs, plus précisément dans les politiques, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves.

Il tente de mesurer la quantité et la qualité des intrants du pays ainsi que de déterminer si la qualité de l'offre d'ECM et d'EDD est adéquate pour réaliser leur potentiel de transformation.

L'indicateur ne devra pas se limiter à signaler « l'existence » ou à « mentionner » l'ECM et l'EDD dans les politiques, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves. La part accordée à l'ECM et/ou à l'EDD dans les programmes d'enseignement/les emplois du temps des différents niveaux d'enseignement pourrait être utilisée. De plus, une mesure comparative de la priorité de l'ECM/EDD – comme parties intégrantes d'une ou plusieurs matières – par rapport à certains domaines d'apprentissage clés, comme la lecture et les mathématiques, pourrait être évaluée. Le degré d'intégration pourrait être décrit sur une échelle à niveaux multiples, en notant qu'elle devrait couvrir la mise en œuvre visée et réelle.

L'éducation au développement durable (EDD) : donne les moyens aux apprenants de prendre des décisions avisées et des actions responsables pour l'intégrité environnementale, la viabilité économique et une société juste, pour les générations actuelles et futures, tout en respectant la diversité culturelle. Cela entre dans le champ de l'apprentissage tout au long de la vie et fait partie intégrante d'une éducation de qualité.

L'*éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)* : cultive le respect d'autrui, en développant le sentiment d'appartenance à une humanité commune et en aidant les apprenants à devenir des citoyens responsables et actifs du monde. L'ECM vise à donner les moyens aux apprenants d'assumer des rôles actifs pour faire face et résoudre les défis mondiaux et devenir des contributeurs proactifs à un monde pacifique, tolérant, inclusif et sûr.

But :

L'indicateur fournit des données importantes sur le niveau d'engagement national vers la réalisation de cette cible (par exemple si la volonté/les décisions politiques et les ressources disponibles ont été traduites en politiques concrètes, programmes d'enseignement, évaluation) ainsi que la qualité des programmes fournis ; il peut prédire la probabilité que les résultats escomptés des élèves seront atteints. Cet indicateur peut être complété par d'autres indicateurs thématiques sur l'ECM et l'EDD proposés par l'UNESCO qui tentent d'évaluer les résultats de l'apprentissage plus directement dans les domaines cognitifs, socio-émotionnels et comportementaux. L'indicateur pourrait être utilisé pour évaluer les intrants des systèmes éducatifs formel et non formel.

Méthode de calcul :

La méthode pour rendre compte de cet indicateur reste à définir. Elle sera basée sur l'évaluation des rapports transmis par les pays décrivant comment ils intègrent l'ECM et l'EDD dans leurs politiques et systèmes éducatifs.

Interprétation :

Reconnaissant ces éléments d'information sur la manière dont l'orientation et la mise en œuvre de politiques en matière de politiques, de programmes d'enseignement, de formation des enseignants et d'évaluation des élèves fonctionnent réellement et l'impact qu'elles peuvent avoir, on pourrait interpréter les progrès par rapport à la priorité comparative/ipsative et à l'accent accordé à ces domaines dans le temps, c.-à-d. si et comment l'existence, la fréquence, la priorité et le champ d'application de la mise en œuvre changent d'une collecte de données à l'autre.

Type de sources de données :

Rapports narratifs des pays.

Désagrégation :

Aucune.

Données requises :

Le degré auquel un pays donné intègre l'ECM et l'EDD dans ses politiques et systèmes éducatifs.

Sources de données :

En référence au mandat de l'UNESCO de suivre la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, un questionnaire d'enquête est envoyé tous les quatre ans aux 195 États membres de l'UNESCO. C'est un mécanisme établi sur la base duquel les pays rendent compte systématiquement à l'UNESCO sur l'état de la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 ; le questionnaire d'enquête couvre presque tous les aspects de l'indicateur proposé, pour chaque recommandation spécifique. L'UNESCO analyse les résultats de l'enquête et rend compte à la Conférence générale sur l'état des pays. En 2016, l'UNESCO a révisé les terminologies et le format de l'outil d'enquête afin d'accroître sa pertinence pour la période actuelle et sa facilité d'utilisation, ce qui augmentera le taux de réponse.

Les grands principes directeurs sur les sources et les approches en matière de collecte ainsi que sur les expériences liées à ce sujet peuvent être dérivés des travaux de suivi et d'évaluation effectués à l'échelle mondiale dans le cadre de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014). Les autres cadres de suivi des droits de l'homme, les revues sectorielles de l'éducation et d'autres études thématiques peuvent également servir de sources pour cet indicateur.

Limitations et commentaires :

L'indicateur ne vérifie pas si les mesures nationales aboutissent aux changements souhaités dans les résultats de l'apprentissage et il n'évalue pas les résultats de l'apprentissage directement. Cependant, les politiques d'éducation, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves, démontrés dans l'indicateur, sont des résultats intermédiaires clés de l'engagement national et des efforts menés pour mettre en œuvre efficacement l'ECM et l'EDD et pour fournir un environnement d'apprentissage propice.

4.7.2 Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie

Définition :

Le pourcentage d'établissements scolaires qui dispensent une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante au sein du programme d'enseignement formel ou dans le cadre d'activités hors programme.

But :

Évaluer les progrès accomplis vers la mise en œuvre d'une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante dans tous les établissements scolaires. Cet indicateur suit la proportion d'établissements scolaires qui dispensent une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante au sein du programme d'enseignement formel ou dans le cadre d'activités hors programme. Cet indicateur reflète l'application du programme d'enseignement en appui aux programmes nationaux de prévention du VIH.

Méthode de calcul :

Le nombre d'établissements scolaires à chaque niveau d'enseignement qui dispensent une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante est exprimé en pourcentage de l'ensemble des établissements scolaires à un niveau d'enseignement donné.

$$\text{PSHIV}_n = \frac{\text{SHIV}_n}{S_n}$$

où :

PSHIV_n = pourcentage d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement **n** qui dispensent une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante

SHIV_n = établissements scolaires à un niveau d'enseignement **n** qui dispensent une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante

S_n = nombre total d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement **n**

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'un grand nombre d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement donné dispensent une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante à leurs élèves.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par niveau d'enseignement.

Données requises :

Le nombre d'établissements scolaires à chaque niveau d'enseignement qui dispensent une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante et le nombre total d'établissements scolaires du même niveau.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres fournisseurs d'éducation et de formation.

Limitations et commentaires :

Bien que l'indicateur ait le potentiel pour fournir une bonne mesure de la couverture, en examinant quelles sont les établissements scolaires qui ont dispensé une éducation au VIH et une éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante aux seuils minimaux requis, cet indicateur est assez complexe à calculer en utilisant la méthode de mesure adaptée aux enquêtes en milieu scolaire en raison de l'éventail des sujets et le groupe de sujets retenus. Il ne capture pas combien de temps est réellement passé sur chaque sujet. Si seuls les directeurs d'établissements scolaires rendent compte de cet indicateur, beaucoup peuvent ne pas savoir quels sont les sujets enseignés si l'éducation au VIH et l'éducation sexuelle fondées sur les compétences nécessaires dans la vie courante n'est pas une matière autonome et évaluée.

4.7.3 Mesure dans laquelle le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est mis en œuvre à l'échelle nationale (conformément à la résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)

Définition :

Le degré auquel les pays ont mis en œuvre le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, et plus spécifiquement, les plans d'action quinquennaux de chaque phase de sa mise en œuvre. Le plan d'action de la période 2015-2019 est axé sur :

- (i) Consolider les actions des deux étapes précédentes : l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles primaire et secondaire (2005-2009) ; et l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et les programmes de formation aux droits de l'homme destinés aux enseignants, aux fonctionnaires, aux responsables de l'application des lois et au personnel militaire (2010-2014) ; et
- (ii) Promouvoir la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes.

Il tente de mesurer la quantité et la qualité des actions menées par les pays et leur engagement à intégrer l'éducation aux droits de l'homme.

But :

L'indicateur est une mesure de l'engagement du gouvernement à veiller à ce que les apprenants à tous les niveaux d'enseignement aient la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences requises dans le domaine des droits de l'homme afin de promouvoir le développement durable.

Méthode de calcul :

La méthode pour rendre compte de cet indicateur reste à définir. Elle sera basée sur l'évaluation des rapports transmis par les pays décrivant comment ils mettent en œuvre le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

Interprétation :

À déterminer.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Aucune.

Données requises :

Le degré auquel un pays donné met en œuvre le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. Le format exact d'établissement des rapports reste à définir.

Sources de données :

Les rapports nationaux d'évaluation et les autres évaluations de la mise en œuvre du plan d'action de chaque phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme transmis périodiquement au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR).

Limitations et commentaires :

À déterminer.

4.7.4 Pourcentage d'élèves par tranche d'âge (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité

Définition :

Le pourcentage d'élèves d'un groupe d'âge ou d'un niveau d'enseignement spécifique (à déterminer) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité.

But :

L'indicateur est une mesure directe des résultats de l'apprentissage obtenus dans l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'éducation au développement durable (EDD), essentielles pour la promotion du développement durable. De plus, l'ECM et l'EDD englobent toutes les autres matières couvertes par la cible, notamment l'éducation au changement climatique, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, si bien que l'on peut avancer que cet indicateur mesurera également ces items.

Méthode de calcul :

L'indicateur est calculé en nombre d'élèves d'un âge/niveau d'enseignement donné obtenant ou dépassant le seuil minimal de compréhension des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité, exprimé en pourcentage de l'ensemble des élèves de cet âge/niveau d'enseignement.

$$\text{PEGCS}_{\text{AGi}} = \frac{\text{E}_{\text{AGi,GCS}}}{\text{P}_{\text{AGi}}}$$

où :

PEGCS_{AGi} = pourcentage d'élèves du groupe d'âge **i** ayant des connaissances en matière de citoyenneté mondiale et de durabilité

E_{AGi,GCS} = élèves du groupe d'âge **i** ayant des connaissances en matière de citoyenneté mondiale et de durabilité

P_{AGi} = population du groupe d'âge **i**

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'un grand nombre d'élèves du groupe d'âge concerné a au moins un niveau de compréhension donné des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité.

Type de sources de données :

Évaluations de l'apprentissage.

Désagrégation :

Par âge et par sexe. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des évaluations de l'apprentissage nationales et transnationales.

Données requises :

Nombre d'élèves par âge simple (ou niveau d'enseignement) et leur niveau de connaissances dans les domaines mesurés.

Sources de données :

Cet indicateur est collecté par le biais des enquêtes d'évaluation des compétences. La principale source de données de cet indicateur est l'*International Civic and Citizenship Education Study (ICCS)* de l'Association internationale pour l'évaluation des rendements scolaires (IEA). En 2015, l'assemblée générale de l'IEA a approuvé et encouragé les efforts faits pour intégrer la dimension mondiale de la citoyenneté et du développement durable dans les futurs cycles. Le questionnaire de l'ICCS est en cours de révision pour atteindre cet objectif. L'IEA pourrait avancer le prochain cycle ou ajouter un cycle intermédiaire à l'ICCS en 2018.

D'autres sources de données pourraient être explorées comme l'Enquête mondiale sur les valeurs dans le but à long terme de collecter des données comparables sur les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes des élèves dans différents formats d'évaluation.

Limitations et commentaires :

Les matières évaluées sont jugées essentielles pour la promotion du développement durable. D'autres travaux plus approfondis seront également nécessaires pour s'assurer que les connaissances évaluées et les seuils de compétence sont pertinents dans toutes les régions du monde. Actuellement, l'indicateur n'est calculé que pour les élèves inscrits dans l'enseignement formel et les cadres scolaires.

4.7.5 Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience

Définition :

Le pourcentage d'élèves de 15 ans atteignant au moins le seuil minimal de compétence en science environnementale et en géoscience.

But :

L'indicateur est une mesure directe des résultats de l'apprentissage obtenus dans deux matières pertinentes pour la promotion du développement durable.

Méthode de calcul :

L'indicateur est calculé en nombre d'élèves de 15 ans atteignant ou dépassant le seuil minimal de compétence en science environnementale et en géoscience exprimé en pourcentage de l'ensemble des élèves de 15 ans.

$$PEESG_{15} = \frac{E_{15,ESG}}{P_{15}}$$

où :

PEESG₁₅ = pourcentage d'élèves âgés de 15 ans ayant des connaissances en science environnementale et en géoscience

E_{15,ESG} = élèves âgés de 15 ans ayant des connaissances en science environnementale et en géoscience

P₁₅ = population âgée de 15 ans

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'un grand nombre d'élèves âgés de 15 ans ont au moins un seuil de compétence donné et des connaissances en science environnementale et en géoscience.

Type de sources de données :

Évaluations de l'apprentissage.

Désagrégation :

Par âge et par sexe. La situation en matière de handicap n'est pas disponible actuellement dans la plupart des évaluations de l'apprentissage nationales et transnationales.

Données requises :

Nombre d'élèves âgés de 15 ans et leur niveau de connaissance dans les domaines mesurés.

Sources de données :

Cet indicateur est collecté par le biais des enquêtes d'évaluation des compétences. Une source possible est le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, mais d'autres sources doivent être explorées dans le but à long terme de collecter des données comparables sur les connaissances des élèves dans différents formats d'évaluation.

Limitations et commentaires :

Les matières évaluées sont jugées essentielles pour la promotion du développement durable. Cependant, cet indicateur n'aborde pas plusieurs autres matières couvertes par la cible. D'autres travaux plus approfondis seront également nécessaires pour s'assurer que les connaissances évaluées et les seuils de compétence soient pertinents dans toutes les régions du monde.

Actuellement, l'indicateur n'est calculé que pour les élèves scolarisés. Étendre l'évaluation des compétences aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas scolarisés nécessiterait de nouveaux types d'enquêtes qui pourraient être très coûteuses et difficiles à administrer.

4.a D'ici à 2030, faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

4.a.1 Pourcentage d'écoles disposant : (i) de l'électricité ; (ii) de l'Internet à des fins pédagogiques ; (iii) d'ordinateurs à des fins pédagogiques ; (iv) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés ; (v) d'un accès élémentaire à l'eau potable ; (vi) d'installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; et (vii) d'un minimum de lavabos

Définition :

Le pourcentage d'établissements scolaires par niveau d'enseignement (primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire) qui disposent d'un accès à une installation ou à un service donné.

Électricité : des sources régulières et facilement accessibles d'électricité (par ex. : raccordement réseau/secteur, vent, eau, solaire et générateur alimenté au carburant, etc.) qui permettent une utilisation adéquate et durable des infrastructures relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins éducatives.

Internet à des fins pédagogiques : un accès à Internet pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage et qui est accessible aux élèves. L'Internet est défini comme un réseau informatique mondial interconnecté qui donne accès à un certain nombre de services de communication, notamment le *World Wide Web* (toile mondiale) et achemine le courrier électronique, des informations, des fichiers de données et de divertissement, quel que soit le moyen utilisé pour y accéder (c.-à-d. on ne suppose pas qu'il s'agisse uniquement d'un ordinateur, ce peut être aussi un téléphone mobile, une tablette, un assistant numérique personnel, une console de jeux, un poste de télévision numérique, etc.). L'accès peut également se faire par le biais d'un réseau fixe à bas ou à haut débit ou d'un réseau mobile.

Ordinateurs à des fins pédagogiques : l'utilisation d'ordinateurs pour soutenir la prestation d'un cours ou des besoins indépendants en matière d'enseignement et d'apprentissage. Ceci peut inclure : des activités utilisant des ordinateurs ou Internet pour répondre à des besoins d'information à des fins de recherche ; élaborer des présentations ; réaliser des exercices pratiques et des expériences ; partager de l'information ; et participer à des forums de discussion en ligne à des fins éducatives. Un ordinateur est un appareil électronique programmable qui peut stocker, récupérer et traiter des données, ainsi que partager de l'information de manière hautement structurée. Il effectue à grande vitesse des

opérations mathématiques ou logiques selon une série d'instructions ou d'algorithmes. Les ordinateurs comprennent les types suivants :

- L'ordinateur de bureau reste fixe dans un endroit : normalement l'utilisateur est placé devant l'ordinateur et derrière le clavier ;
- Un ordinateur portable est suffisamment petit pour être transportable et il permet habituellement de réaliser les mêmes tâches qu'un ordinateur de bureau ; cette catégorie comprend les ultraportables et les miniportables, mais pas les tablettes et les appareils portatifs similaires ; et
- La tablette (ou tout autre ordinateur portatif similaire) est un ordinateur qui est intégré dans un écran tactile plat, qui fonctionne en touchant l'écran plutôt qu'en utilisant un clavier physique.

Une *infrastructure adaptée* se définit comme tout environnement adapté relatif aux infrastructures scolaires qui est accessible à tous les utilisateurs, y compris ceux souffrant de différents types de handicap, pour leur permettre d'accéder aux infrastructures scolaires, de les utiliser et d'en sortir. L'accessibilité inclut la facilité d'approche, d'entrée, d'évacuation et/ou d'utilisation d'un bâtiment et de ses services et installations (comme l'eau et les toilettes), par tous les utilisateurs potentiels, garantissant la santé, la sécurité et le bien-être de l'individu pendant le déroulement de ces activités.

Les *matériels adaptés* comprennent les matériels d'apprentissage et les produits d'assistance qui permettent aux élèves et aux enseignants souffrant d'un handicap/de limites fonctionnelles d'accéder à l'apprentissage et de participer pleinement au cadre scolaire. Les matériels d'apprentissage accessibles incluent les manuels scolaires, les matériels éducatifs, les évaluations et les autres matériels qui sont disponibles et fournis dans les formats appropriés comme le format audio, le braille, la langue des signes et les formats simplifiés que les élèves et les enseignants souffrant d'un handicap/de limites fonctionnelles peuvent utiliser.

Une *source de base en eau potable* est définie comme une alimentation de base en eau potable fonctionnelle dans les locaux, ou à proximité, et des points d'eau accessibles à tous les utilisateurs pendant les heures scolaires.

Les *toilettes de base* sont définies comme des toilettes fonctionnelles séparées pour les hommes et les femmes dans les locaux, ou à proximité.

Les *installations de base de lavage des mains* sont définies comme des installations de lavage des mains fonctionnelles, avec du savon et de l'eau disponible pour toutes les filles et les garçons.

But :

L'indicateur mesure l'accès dans les établissements scolaires aux services et aux installations de base nécessaires pour garantir à tous les élèves un cadre d'apprentissage sûr et efficace.

Méthode de calcul :

Le nombre d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement donné disposant d'un accès aux installations adéquates est exprimé en pourcentage de l'ensemble des établissements scolaires de ce niveau d'enseignement.

$$PS_{n,f} = \frac{S_{n,f}}{S_n}$$

où :

$PS_{n,f}$ = pourcentage d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement **n** disposant de l'accès à l'installation **f**

$S_{n,f}$ = établissements scolaires à un niveau d'enseignement **n** disposant de l'accès à l'installation **f**

S_n = nombre total d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement **n**

Interprétation :

Une valeur élevée indique que les établissements scolaires disposent d'un bon accès aux services et aux installations adéquats. Idéalement, chaque établissement scolaire devrait avoir accès à l'ensemble de ces services et de ces installations.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par niveau d'enseignement.

Données requises :

Le nombre d'établissements scolaires à chaque niveau d'enseignement avec et sans accès aux installations données.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres fournisseurs d'éducation et de formation.

Limitations et commentaires :

L'indicateur mesure la présence dans les établissements scolaires du service ou de l'installation donnée, mais pas sa qualité ni de son état de fonctionnement.

4.a.2 Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtime^{nt} corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels

Définition :

Pourcentage des élèves qui, au cours d'une année scolaire, ont été physiquement attaqués, ont participé à une bagarre, ont été victimes d'intimidation, ont reçu un châtime^{nt} corporel, ont été victimes de harcèlement, de discrimination ou d'agressions sexuelles.

But :

Cet indicateur fournit des données sur le degré de violence et d'intimidation auto-signalées dans les établissements scolaires.

Méthode de calcul :

Le nombre d'élèves d'un niveau d'enseignement donné signalant qu'ils ont connu un des différents types de violence ou d'agression est exprimé en pourcentage de l'ensemble des élèves d'un même niveau d'enseignement.

$$PEB_n = \frac{EB_n}{E_n}$$

où :

PEB_n = pourcentage d'élèves d'un niveau d'enseignement **n** victimes d'intimidation, de châtime^{nt} corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination ou d'agressions sexuelles

EB_n = élèves d'un niveau d'enseignement **n** victimes d'intimidation, de châtime^{nt} corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination ou d'agressions sexuelles

E_n = nombre total d'effectifs scolarisés à un niveau d'enseignement **n**

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'un grand nombre d'élèves, à un niveau d'enseignement donné, sont victimes de violence et d'agression à l'école et donc que l'école n'est pas un cadre sûr dans lequel promouvoir l'apprentissage.

Type de sources de données :

Enquêtes en milieu scolaire.

Désagrégation :

Par sexe et par niveau d'enseignement. Désagrégation par âge et par handicap à définir.

Données requises :

Le nombre d'élèves de chaque niveau d'enseignement signalant qu'ils ont été victimes de n'importe quel des différents types de violence ou d'agression et le nombre total d'élèves du même niveau d'enseignement.

Sources de données :

Une source possible de cet indicateur est l'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves (GSHS) élaborée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis (CDC) en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et ONUSIDA. La GSHS est une enquête menée principalement en milieu scolaire auprès d'élèves âgés de 13 à 17 ans.

Limitations et commentaires :

L'indicateur est fondé sur le signalement par les élèves eux-mêmes des cas de violence et d'agression dont ils ont été victimes à l'école. Dans certains cas, quand les élèves se sentent suffisamment intimidés, il peut arriver qu'ils ne signalent pas les incidents qui ont eu lieu, ce qui a pour effet de surestimer la sécurité du cadre scolaire.

4.a.3 Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements

Définition :

Nombre d'attaques violentes, de menaces ou d'utilisation délibérée de la force au cours d'une période donnée (par ex. : au cours des 12 derniers mois, de l'année scolaire ou de l'année civile) dirigées contre les élèves, les enseignants et les autres personnels ou contre les bâtiments, les matériels et les installations scolaires, y compris les transports. Ces attaques peuvent être menées pour des raisons politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieuses.

But :

L'indicateur est une mesure générale de la sécurité des cadres d'apprentissage.

Les données disponibles pour le suivi mondial sont actuellement collectées à partir des rapports au niveau des pays par une grande variété de parties prenantes, et sont utilisées pour calculer les types de risques de sûreté/sécurité et suivre les tendances.

Méthode de calcul :

La méthode pour rendre compte de cet indicateur reste à définir. Elle sera basée sur l'évaluation d'un large éventail de rapports nationaux sur les attaques de différents types contre les écoles et les autres centres d'apprentissage.

Interprétation :

Une valeur élevée indique un grand nombre d'attaques sur les écoles et les autres centres d'apprentissage et donc que l'école n'est pas un cadre sûr dans lequel promouvoir l'apprentissage.

Type de sources de données :

Reste à définir.

Désagrégation :

Désagrégation par type d'attaque et par lieu de résidence à déterminer.

Données requises :

Les données sur le nombre et les types d'attaques contre les écoles et les autres centres d'apprentissage.

Sources de données :

L'examen approfondi et l'évaluation des données sur les attaques de multiples sources, notamment les organismes gouvernementaux, les organisations des droits de l'homme et de développement, les ONG, les organisations de secours pour les universitaires, les syndicats, les agences des Nations Unies et les rapports des médias.

Citons parmi les exemples de ce type de rapports :

- Les rapports du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés (annuels) ;
- La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques : « L'éducation prise pour cible » (périodique) ;
- Le projet de suivi de la liberté académique des universitaires en danger (en cours) ; et
- Les rapports sur la liberté de penser (périodique).

Limitations et commentaires :

L'établissement de rapports sur les attaques contre les écoles, leurs raisons et leurs types est très difficile et il existe à la fois un risque de surestimation par certaines sources ou de sous-estimation. Afin de se rapprocher autant que possible du nombre exact, il est nécessaire d'évaluer les données de multiples sources et de prendre des mesures pour tenter de minimiser le double compte des incidents.

4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

Définition :

Le total net de l'aide publique au développement (APD) consacrée aux bourses d'études dans les pays donateurs (types d'aide E01) est exprimé en dollars US au taux de change moyen annuel.

But :

L'APD est la mesure acceptée de la coopération internationale pour le développement. Les données couvrent ainsi l'aide publique internationale consacrée à l'éducation, notamment pour offrir un accès à l'éducation aux ressortissants des pays en développement dans les établissements d'enseignement des pays donateurs.

Méthode de calcul :

Le montant total de l'APD consacrée aux bourses d'études pour étudier à l'étranger par secteur et par type d'études accordées aux étudiants du pays bénéficiaire est exprimé en dollars US.

Interprétation :

Une valeur élevée indique que les dépenses consacrées aux étudiants du pays bénéficiaire pour étudier à l'étranger sont plus élevées. Elle n'indique pas le nombre d'étudiants qui reçoivent un soutien.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par le fournisseur de l'aide.

Données requises :

Le montant total de l'APD consacrée aux bourses d'études pour étudier à l'étranger par secteur et par type d'étude accordées aux étudiants du pays bénéficiaire.

Sources de données :

Les données administratives des pays donateurs et des autres fournisseurs d'aide sur le montant net de l'APD consacrée à l'éducation. Les données sont compilées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à partir des déclarations qui lui sont transmises par ses pays membres et les autres fournisseurs d'aide.

Limitations et commentaires :

Les données n'abordent que les flux concessionnels internationaux fournis par les gouvernements. On manque en général de données détaillées et comparables au plan international sur les bourses d'études accordées aux ressortissants des pays en développement, fournies par les universités, les collèges, les fondations, les ONG et d'autres sources.

4.b.2 Nombre de bourses de l'enseignement supérieur accordées par pays bénéficiaire

Définition :

Le nombre de bourses d'études de l'enseignement supérieur pour étudier à l'étranger accordées aux étudiants du pays qui établit le rapport (c.-à-d. bénéficiaire) au cours d'une période donnée (par ex. : les 12 derniers mois).

But :

L'indicateur est la mesure générale des bourses d'études pour étudier à l'étranger tel qu'il est défini dans la cible.

Méthode de calcul :

Le montant de l'ensemble des bourses d'études accordées pour une année universitaire donnée par les pays donateurs ou hôtes aux étudiants du pays bénéficiaire donné pour étudier à l'étranger.

Interprétation :

Une valeur élevée indique qu'un grand nombre d'étudiants du pays bénéficiaire donné sont aidés financièrement pour étudier à l'étranger. Il n'indique pas le montant de l'aide financière ni s'il est suffisant pour couvrir l'ensemble des coûts de l'étudiant liés à ses études.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Désagrégation par sexe à déterminer.

Données requises :

Le nombre de bourses d'études de l'enseignement supérieur accordées par les pays donateurs ou hôtes aux étudiants des pays bénéficiaires pour étudier à l'étranger.

Sources de données :

Les données administratives des fournisseurs de bourses d'études de l'enseignement supérieur et des établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires.

Limitations et commentaires :

En général, les pays bénéficiaires n'auront pas accès à l'ensemble des données sur les bourses d'études pour étudier à l'étranger accordées à leurs ressortissants. De même, dans la plupart des pays dans lesquels ces étudiants étudient, il n'existe aucune source centrale de données sur les bourses d'études accordées aux étudiants venant de l'étranger car elles peuvent être offertes par différentes sources, notamment les universités, les fondations, les donateurs privés ou autres. Il peut aussi y avoir des problèmes pour identifier les pays d'origine des étudiants.

4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

4.c.1 Pourcentage d'enseignants dans : (a) le préscolaire ; (b) le cycle primaire ; (c) le premier cycle du secondaire ; et (d) le second cycle du secondaire qui ont au moins reçu (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) les formations minimum organisées pour les enseignants (notamment dans le domaine pédagogique), requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné

Définition :

Le pourcentage des enseignants par niveau d'enseignement (préprimaire, primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire) qui ont reçu au moins le minimum de formation initiale ou continue des enseignants en exercice organisée à leur intention qui est requise pour enseigner au niveau pertinent dans un pays donné. Idéalement, l'indicateur doit être calculé séparément pour les établissements publics et privés.

But :

Les enseignants jouent un rôle clé pour garantir la qualité de l'éducation fournie. Idéalement, tous les enseignants doivent suivre une formation pédagogique adéquate, appropriée et pertinente pour enseigner au niveau d'enseignement choisi et être qualifiés sur le plan académique dans la/les matière(s) qu'ils doivent enseigner. Cet indicateur mesure la part du corps enseignant bien formé sur le plan pédagogique.

Méthode de calcul :

Le nombre d'enseignants formés d'un niveau d'enseignement donné est exprimé en pourcentage de l'ensemble des enseignants de ce niveau d'enseignement.

$$PTT_n = \frac{TT_n}{T_n}$$

où :

PTT_n = pourcentage d'enseignants formés d'un niveau d'enseignement **n**

TT_n = enseignants formés d'un niveau d'enseignement **n**

T_n = nombre total des enseignants d'un niveau d'enseignement **n**

n = 02 (préprimaire), 1 (primaire), 2 (premier cycle du secondaire), 3 (deuxième cycle du secondaire) et 23 (secondaire)

Interprétation :

Une valeur élevée indique que les élèves suivent des cours dispensés par des enseignants qui sont pédagogiquement bien formés pour enseigner.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par sexe, niveau d'enseignement et type d'établissement (public/privé). Le lieu de résidence n'est pas collecté actuellement à l'échelle mondiale mais ceci pourrait être envisagé à l'avenir.

Données requises :

Le nombre d'enseignants formés de chaque niveau d'enseignement et le nombre total d'enseignants de chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres centres d'apprentissage organisés.

Limitations et commentaires :

Il est important de noter que les conditions nationales minimales de formation peuvent varier largement d'un pays à l'autre. Cette variabilité entre les pays diminue l'utilité du suivi mondial parce que l'indicateur ne montrerait que le pourcentage atteignant les normes nationales, et non si les enseignants de différents pays ont des niveaux similaires de formation. Des travaux supplémentaires seront nécessaires si l'on veut appliquer une norme commune de formation des enseignants à travers les pays.

4.c.2 Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études

Définition :

Le nombre moyen d'élèves par enseignant formé à chaque niveau d'enseignement (préprimaire, primaire, premier et deuxième cycles du secondaire).

Un *enseignant formé* est celui qui a suivi au moins le minimum de formation initiale ou continue des enseignants en exercice organisée à leur intention qui est requise pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné.

But :

Mesurer les charges de travail des enseignants formés et la répartition des ressources humaines dans les établissements d'enseignement, et donner une indication générale du temps moyen et de l'attention personnelle qu'un élève est susceptible de recevoir d'enseignants formés.

Puisque les enseignants formés jouent un rôle clé pour garantir la qualité de l'éducation fournie, le ratio élèves-enseignant formé est considéré comme un déterminant important des résultats de l'apprentissage et un indicateur de la qualité générale du système éducatif.

Méthode de calcul :

Le nombre total d'élèves du niveau d'enseignement concerné est divisé par le nombre d'enseignants formés du même niveau d'enseignement.

$$PTTR_n = \frac{E_n}{TT_n}$$

où :

PTTR_n = ratio élèves-enseignant formé du niveau d'enseignement **n**

E_n = effectifs scolarisés du niveau d'enseignement **n**

TT_n = enseignants formés du niveau d'enseignement **n**

n = 02 (préprimaire), 1 (primaire), 2 (premier cycle du secondaire), 3 (deuxième cycle du secondaire) et 23 (secondaire)

Interprétation :

Plus le ratio élèves-enseignant formé est élevé, plus l'accès relatif des élèves aux enseignants formés est faible. Les résultats peuvent être comparés aux normes nationales établies sur le nombre d'élèves par enseignant formé pour chaque niveau d'enseignement.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par niveau d'enseignement et type d'établissement (public/privé).

Données requises :

Le nombre d'élèves et d'enseignants formés à chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres centres d'apprentissage organisés.

Limitations et commentaires :

Les ratios « idéaux » élèves/enseignant formé peuvent dépendre d'une variété de facteurs complexes, notamment l'âge et les besoins scolaires des élèves représentés dans le ratio (les enfants plus jeunes ou ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux exigent plus de temps, d'attention et de soutien pédagogique de la part des enseignants) ou l'expérience, la compétence et l'efficacité des enseignants (les enseignants hautement qualifiés peuvent réussir à obtenir de meilleurs résultats scolaires avec des classes plus nombreuses que les enseignants moins qualifiés avec des classes moins nombreuses).

Pour calculer et interpréter cet indicateur, il faut prendre en compte l'existence d'enseignement à temps partiel, de classes par roulement, de classes multigrades et d'autres pratiques qui peuvent affecter la précision et la pertinence des ratios élèves-enseignant. Dans la mesure du possible, le nombre d'enseignants à temps partiel doit être converti en nombre d'enseignants « en équivalent temps plein » : un enseignant à double vacation doit être comptabilisé deux fois, etc. Idéalement, l'ensemble du personnel qui remplit un rôle direct d'enseignement en classe doit être compris dans les calculs.

Les ratios élèves-enseignant ne correspondent pas à la taille moyenne de la classe. Il est important de noter que les conditions nationales de formation peuvent varier d'un pays à l'autre. Des travaux supplémentaires seront nécessaires si l'on veut appliquer une norme commune de formation professionnelle à travers les pays.

4.c.3 Pourcentage d'enseignants qualifiés selon les normes nationales, par niveau d'études et type d'établissement

Définition :

Le pourcentage d'enseignants par niveau d'enseignement (préprimaire, primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire) qui ont au moins les qualifications académiques minimales requises pour enseigner leurs matières au niveau d'enseignement pertinent dans un pays donné. Idéalement, l'indicateur doit être calculé séparément pour les établissements publics et privés.

But :

Les enseignants jouent un rôle clé pour garantir la qualité de l'éducation fournie. Idéalement, tous les enseignants doivent suivre une formation pédagogique adéquate, appropriée et pertinente pour enseigner au niveau d'enseignement choisi et être qualifiés sur le plan académique dans la/les matière(s) qu'ils doivent enseigner. Cet indicateur mesure la part du corps enseignant qualifié sur le plan académique.

Méthode de calcul :

Le nombre d'enseignants qualifiés d'un niveau d'enseignement donné est exprimé en pourcentage de l'ensemble des enseignants de ce niveau d'enseignement.

$$PQT_n = \frac{QT_n}{T_n}$$

où :

PQT_n = pourcentage d'enseignants qualifiés d'un niveau d'enseignement **n**

QT_n = enseignants qualifiés d'un niveau d'enseignement **n**

T_n = nombre total d'enseignants d'un niveau d'enseignement **n**

n = 02 (préprimaire), 1 (primaire), 2 (premier cycle du secondaire), 3 (deuxième cycle du secondaire) et 23 (secondaire)

Interprétation :

Une valeur élevée indique que les élèves suivent des cours dispensés par des enseignants bien qualifiés sur le plan académique dans la/les matière(s) qu'ils enseignent.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par sexe, niveau d'enseignement et type d'établissement (public/privé). La désagrégation par lieu de résidence est à définir.

Données requises :

Le nombre d'enseignants de chaque niveau d'enseignement qui sont qualifiés et le nombre total d'enseignants de chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres centres d'apprentissage organisés.

Limitations et commentaires :

Il est important de noter que les conditions académiques nationales de qualification peuvent varier d'un pays à l'autre. Cette variabilité entre les pays diminue l'utilité du suivi mondial parce que l'indicateur ne montrerait que le pourcentage atteignant les normes nationales, et non si les enseignants de différents pays ont des niveaux similaires de qualifications académiques. Des travaux supplémentaires seront nécessaires si l'on veut appliquer une norme commune de qualifications académiques à travers les pays.

4.c.4 Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études

Définition :

Le nombre moyen d'élèves par enseignant qualifié à chaque niveau d'enseignement (préprimaire, primaire, premier et deuxième cycles secondaires).

Un *enseignant qualifié* est celui qui a au moins les qualifications académiques minimales requises pour enseigner ses matières au niveau d'enseignement pertinent dans un pays donné.

But :

Mesurer les charges de travail des enseignants qualifiés et la répartition des ressources humaines dans les établissements d'enseignement, et donner une indication générale du temps moyen et de l'attention personnelle qu'un élève est susceptible de recevoir d'enseignants qualifiés.

Puisque les enseignants qualifiés jouent un rôle clé pour garantir la qualité de l'éducation fournie, le ratio élèves-enseignant qualifié est considéré comme un déterminant important des résultats de l'apprentissage et un indicateur de la qualité générale du système éducatif.

Méthode de calcul :

Le nombre total d'élèves du niveau d'enseignement concerné est divisé par le nombre d'enseignants qualifiés du même niveau d'enseignement.

$$PQTR_n = \frac{E_n}{QT_n}$$

où :

PQTR_n = ratio élèves-enseignant qualifié d'un niveau d'enseignement **n**

E_n = effectifs scolarisés d'un niveau d'enseignement **n**

QT_n = enseignants qualifiés d'un niveau d'enseignement **n**

n = 02 (préprimaire), 1 (primaire), 2 (premier cycle du secondaire), 3 (deuxième cycle du secondaire) et 23 (secondaire)

Interprétation :

Plus le ratio élèves-enseignant qualifié est élevé, plus l'accès relatif des élèves aux enseignants qualifiés est faible. Les résultats peuvent être comparés aux normes nationales établies sur le nombre d'élèves par enseignant qualifié pour chaque niveau d'enseignement.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par niveau d'enseignement et type d'établissement (public/privé).

Données requises :

Le nombre d'élèves et d'enseignants qualifiés à chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et des autres centres d'apprentissage organisés.

Limitations et commentaires :

Les ratios « idéaux » élèves/enseignant qualifié peuvent dépendre d'une variété de facteurs complexes, notamment l'âge et les besoins scolaires des élèves représentés dans le ratio (les enfants plus jeunes ou ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux exigent plus de temps, d'attention et de soutien pédagogique de la part des enseignants) ou l'expérience, la compétence et l'efficacité des enseignants (les enseignants hautement qualifiés peuvent réussir à obtenir de meilleurs résultats scolaires avec des classes plus nombreuses que les enseignants moins qualifiés avec des classes moins nombreuses).

Pour calculer et interpréter cet indicateur, il faut prendre en compte l'existence d'enseignement à temps partiel, de classes par roulement, de classes multigrades et d'autres pratiques qui peuvent affecter la précision et la pertinence des ratios élèves-enseignant. Dans la mesure du possible, le nombre d'enseignants à temps partiel doit être converti en nombre d'enseignants « en équivalent plein temps » : un enseignant à double vacation doit être comptabilisé deux fois, etc. Idéalement, l'ensemble du personnel qui remplit un rôle direct d'enseignement en classe doit être compris dans les calculs.

Les ratios élèves-enseignant ne correspondent pas à la taille moyenne de la classe. Il est également important de noter que les conditions académiques nationales de qualification peuvent varier d'un pays à l'autre. Des travaux supplémentaires seront nécessaires si l'on veut appliquer une norme commune de qualification académique à travers les pays.

4.c.5 Salaire moyen des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification

Définition :

La rémunération annuelle brute statutaire d'embauche d'un enseignant qualifié du primaire ou du secondaire dans les établissements publics par rapport à la rémunération annuelle brute statutaire d'embauche d'un ensemble de professions exigeant un niveau similaire de certification à celui des enseignants qualifiés. Cet indicateur pourrait être présenté par un ratio.

But :

Donner une idée de l'attractivité relative de la profession enseignante comparée à d'autres professions exigeant un niveau similaire de certification. La justification est que si la rémunération de la profession enseignante est attractive, elle est plus susceptible d'attirer des candidats de qualité.

Méthode de calcul :

La rémunération annuelle brute statutaire d'embauche d'un enseignant qualifié du primaire ou du secondaire dans les établissements publics divisée par la rémunération annuelle brute statutaire d'embauche d'un ensemble de professions exigeant un niveau comparable d'études.

$$RTS_n = \frac{TS_n}{OS_n}$$

où :

RTS_n = rémunération moyenne statutaire d'embauche d'un enseignant du niveau d'enseignement **n** par rapport à d'autres professions

TS_n = rémunération annuelle brute statutaire d'embauche d'un enseignant qualifié du niveau d'enseignement **n** par rapport à d'autres professions

OS_n = rémunération moyenne annuelle brute statutaire d'embauche d'un ensemble de professions exigeant un niveau similaire de certification

n = 1 (cycle primaire) ou 23 (cycle secondaire)

Interprétation :

Si cet indicateur est présenté par un ratio, une valeur supérieure à 1 indiquera que, du point de vue de la rémunération d'embauche, la profession enseignante est relativement attrayante. Une valeur inférieure à 1 suggérera que, par rapport à d'autres professions exigeant un niveau similaire de certification, la profession enseignante est moins attrayante. Si l'on part de l'hypothèse que la

rémunération relative est un facteur de motivation important pour recruter des enseignants de qualité (et c'est une hypothèse raisonnable), un indicateur dont la valeur est plus élevée (supérieure à 1) pourrait être considéré comme un signe positif pour le recrutement de candidats de qualité.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par niveau d'enseignement.

Données requises :

L'échelle de salaires des enseignants qualifiés des établissements scolaires publics des cycles d'enseignement primaire et secondaire ; les échelles de salaires de professions exigeant un niveau similaire de certification.

Sources de données :

Au niveau national, les échelles de salaires sont généralement disponibles dans les ministères de l'Éducation, et si l'ensemble des professions comparables concernent d'autres fonctionnaires, les échelles de salaires seront également disponibles dans leurs ministères respectifs (par ex. : le ministère de la Santé pour l'échelle de salaires des infirmières, le ministère de l'Intérieur pour l'échelle de salaires de la police).

Les enquêtes sur la population active et/ou socioéconomiques menées par les instituts de statistique peuvent collecter certaines données sur la profession ou les salaires, mais peut-être pas de la manière appropriée pour le calcul de cet indicateur.

Limitations et commentaires :

La formulation exacte, la définition et la méthode de calcul de cet indicateur devront être soigneusement étudiées et offrir un compromis entre la facilité de la collecte de données, la comparabilité et le lien logique avec la cible. Par exemple, il faut faire un choix entre *rémunération statutaire*, *rémunération* (salaires et primes), ou *rémunération totale* (salaire, primes et cotisation de l'employeur à la retraite). Les données sur la rémunération sont probablement les plus simples à collecter car il est difficile d'établir la moyenne des primes dans la mesure où elles dépendent du nombre d'heures travaillées, du lieu de résidence, etc. Les retraites sont parfois fournies par un organisme du gouvernement central et non par le ministère de l'Éducation. Cependant, les salaires en eux-mêmes peuvent ne pas offrir une bonne représentation des avantages qu'un enseignant recevra, qui comprennent souvent des primes et une retraite potentielle et/ou d'autres avantages

sociaux. Il faut également clarifier si l'on utilise la rémunération d'embauche ou la rémunération après un certain nombre d'années.

La *rémunération statutaire d'embauche* (n'incluant pas les primes, les allocations et les cotisations à la retraite) est recommandée comme étant un meilleur choix que la rémunération « moyenne » plus vague tant du point de vue de la collecte de données que d'un point de vue logique (puisque l'objectif est d'attirer de bons candidats, la rémunération d'embauche est donc logique).

Un autre élément important à clarifier est avec quelles autres professions les enseignants seront comparés. Idéalement, la liste variera d'un pays à l'autre pour refléter la réalité de chaque marché du travail, mais du point de vue de la collecte de données à l'échelle mondiale, ce n'est pas réaliste. Il pourrait mieux convenir de ne retenir que quelques professions (4-5) qui, en général, exigent un niveau de certification similaire à celui d'un enseignant, et de collecter des données sur leur rémunération pays par pays. Il reste également à décider si la comparaison sera faite par rapport à chaque autre profession, ou par rapport à un ensemble de professions choisi (il est recommandé en moyenne un ensemble de 4 à 5 professions).

4.c.6 Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études

Définition :

Le pourcentage d'enseignants à un niveau d'enseignement donné quittant la profession à une année scolaire donnée.

But :

La pénurie d'enseignants est un facteur important qui contribue à aggraver les inégalités en matière d'accès à l'éducation et d'apprentissage. Évaluer et suivre l'attrition des enseignants est essentiel pour assurer une offre suffisante d'enseignants qualifiés et bien formés ainsi que pour leur déploiement efficace, leur soutien et leur gestion.

Méthode de calcul :

Le nombre d'enseignants qui quittent la profession est estimé en soustrayant le nombre d'enseignants de l'année t de ceux de l'année t-1 et en ajoutant le nombre des nouveaux entrants dans la profession enseignante de l'année t. Le taux d'attrition est le nombre d'enseignants qui quittent la profession exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants de l'année t-1.

$$TAR_{n,t} = \frac{(T_{n,t} - T_{n,t-1}) + NET_{n,t}}{T_{n,t-1}}$$

où :

$TAR_{n,t}$ = taux d'attrition des enseignants du niveau d'enseignement **n** de l'année **t**

$T_{n,t}$ = enseignants du niveau d'enseignement **n** de l'année **t**

$T_{n,t-1}$ = enseignants du niveau d'enseignement **n** de l'année **t-1**

$NET_{n,t}$ = nouveaux enseignants entrants du niveau d'enseignement **n** de l'année **t**

n = 02 (éducation préprimaire), 1 (cycle primaire), 2 (premier cycle du secondaire), 3 (deuxième cycle du secondaire) et 23 (secondaire)

Interprétation :

Une valeur élevée indique des niveaux élevés de roulement des enseignants ce qui peut être un facteur déstabilisant pour l'apprentissage des élèves. Là où les enseignants enseignent pendant 30-40 ans, le taux d'attrition sera bien inférieur à 5 %. Les taux d'attrition supérieurs à 10 % indiquent que la carrière moyenne d'un enseignant ne dure que 10 ans.

Type de sources de données :

Données administratives.

Désagrégation :

Par sexe et niveau d'enseignement.

Données requises :

Le nombre d'enseignants de chaque niveau d'enseignement des années **t** et **t-1** et le nombre des nouveaux enseignants entrants de chaque niveau de l'année **t**.

Sources de données :

Les données administratives des établissements scolaires et les registres des ressources humaines sur le personnel enseignant.

Limitations et commentaires :

Pour calculer cet indicateur, il faut prendre soin d'éviter le double comptage des enseignants qui enseignent à plusieurs niveaux d'enseignement. Il faut également prendre en compte l'existence d'enseignement à temps partiel, de classes par roulement, de classes multigrades et d'autres pratiques qui peuvent affecter la précision du nombre d'enseignants et des nouveaux entrants dans la profession enseignante.

Cet indicateur ne donne pas d'informations sur les raisons pour lesquelles les enseignants quittent la profession. L'analyse des facteurs conduisant à l'attrition des enseignants nécessite généralement une collecte de données détaillée (par ex. : une enquête sur les enseignants qui ont quitté la profession, les recensements scolaires annuels) qui peut être difficile en raison des faibles taux de réponse ou du grand nombre d'enseignants qui quittent la profession pour des raisons inconnues.

4.c.7 Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation

Définition :

Le pourcentage d'enseignants par niveau d'enseignement (préprimaire, primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire) qui, au cours de la dernière année scolaire, ont reçu une formation continue des enseignants en exercice requise pour enseigner au niveau pertinent dans un pays donné, par type de formation reçue.

But :

Les programmes de formation continue des enseignants en exercice visent habituellement à améliorer la qualité de l'enseignement en classe. Outre les conditions de qualification et de formation avant leur entrée en fonction, les enseignants doivent recevoir de temps en temps une formation continue en exercice pour le niveau d'enseignement auquel ils enseignent afin de renforcer leurs compétences pédagogiques. Cet indicateur mesure la part du corps enseignant qui a reçu une formation continue des enseignants en exercice au cours de la dernière année scolaire.

Méthode de calcul :

Le nombre d'enseignants d'un niveau d'enseignement donné qui ont reçu une formation continue en exercice d'un type donné au cours de la dernière année est exprimé en pourcentage de l'ensemble des enseignants à ce niveau d'enseignement.

$$PTIN_{n,j} = \frac{T_{n,j}}{T_n}$$

où :

PTIN_{n,j} = pourcentage d'enseignants du niveau d'enseignement **n** qui ont reçu une formation continue en exercice de type **j** au cours de la dernière année

T_{n,j} = enseignants du niveau d'enseignement **n** qui ont reçu une formation continue en exercice de type **j** au cours de la dernière année

T_n = nombre total d'enseignants du niveau d'enseignement **n**

n = 02 (préprimaire), 1 (primaire), 2 (premier cycle du secondaire), 3 (deuxième cycle du secondaire) et 23 (secondaire)

Interprétation :

Une valeur élevée indique que les enseignants reçoivent une formation supplémentaire pendant leur carrière dans le domaine donné, renforçant ainsi leur capacité à enseigner.

Type de sources de données :

Données administratives et enquêtes en milieu scolaire.

Désagrégation :

Par sexe, niveau d'enseignement et type de formation.

Données requises :

Le nombre d'enseignants à chaque niveau d'enseignement qui ont reçu une formation continue en exercice de chaque type au cours de la dernière année et le nombre total d'enseignants de chaque niveau d'enseignement.

Sources de données :

Les enquêtes sur les directeurs d'école ou les données administratives des établissements scolaires, des autres centres d'apprentissage organisés et des centres nationaux de formation des enseignants.

Limitations et commentaires :

Pour faciliter le compte rendu, « la dernière année scolaire » a été utilisée comme critère d'approximation pour « les 12 derniers mois ». Lorsqu'on calcule cet indicateur, il faut prendre soin d'inclure tous les enseignants d'un niveau d'enseignement donné qui ont reçu une formation continue en exercice dans le cadre de leur mission d'enseignement au cours de la dernière année scolaire. Il faudra éviter de compter deux fois les enseignants qui enseignent à plusieurs niveaux à la fois.